Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 10 Joumada I 1445
24 Novembre 2023

N° 137

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2680**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2681**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2684**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2689**
Homologation de résolutions **2690**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2691**
Avis aux créanciers **2698**
Convocations
Sociétés anonymes **2701**
Autres sociétés **2706**
Divers
Avis au public **2707**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Dénomination sociale : Société Citoyenne locale Gazelle d'OR Hazoua

Type de la société : Locale

Capital social à souscrire : Dix Mille (10000) Dinars

Adresse : Avenue Maghreb Arabe Hazoua, Tozeur

Objet :

- Dates de production, d'assemblage, de stockage et d'exportation Production et vente d'aliments pour animaux.

- Production d'engrais organiques

- Le développement de l'activité agricole

- Et toutes autres activités annexes permettant la promotion de secteur agricole.

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de statut : 19 Septembre 2023 au tribunal de première instance de Tozeur sous le n°04

Nombre de part : 50 parts

Répartirions des bénéfices :

- 15 % réserves légales,

- 20% alloués pour les activités sociales et culturelles et environnementales

- 35 % au maximum des bénéfices pour les participants

- Le reste pour renforcer les activités de la société

Banque de dépôt : BNA Agence Tozeur

Date de la souscription : du 16 Novembre 2023 au 30 Novembre 2023.

Les fondateurs :

- Samir BEN SLAMA : Résident à Hazoua Tozeur, CIN : 09712577, N° Tél : 25769997

- Massoud KARDOUS : Résident à Hazoua Tozeur, CIN : 03178001, N° Tél : 94017094

- Mohamed BENMASSOUD : Résident à Hazoua Tozeur, CIN : 09701150, N° Tél : 93493255

Les personnes désireuses de participer à la constitution de la société déposent leurs demandes auprès des fondateurs de la société et au lieu désigné par eux à cet effet, au moyen d'une pièce de participation à la disposition des fondateurs après examen du projet de statuts de la société.

2023R02768SODB1

Constitution d'une société communautaire

Dénomination : Société communautaire locale TINASS HENCHIR EL KHIR

Type de la société : Société Communautaire locale

Montant du capital souscrit : 10.000 Dinars.

Siège social : ZGUIDEN SAOUAF Délégation de Zaghouan

Objet : Valoriser les produits agricoles, extraire des huiles commerciales, fabriquer des fromages, soutenir les agriculteurs et développer l'agriculture, élever des vaches laitières et les engraisser.

Durée : 99 ans

Date de dépôt du projet du statut et contrat constitutionnel de la société : 7/11/2023 au greffe du tribunal de première Instance de Zaghouan sous dossier n°03

Nombre des parts à souscrire : 50 parts

Valeur nominale de la part : 200 dinars

Date de tenue de l'assemblée constitutive et la souscription: 19/09/2023 au siège social de la société.

Fondateur :

- Ridha ben Amara : CIN n°00987253

- Najia ben Amor : CIN n°00948828

- Mohamed Ali Fehri : CIN n°00974676

- Naim El-Fehri : CIN n°00954835

- Zied El-Chaib : CIN n°10823395

- Mahdi ben Amara : CIN n°10824150

- Zin El Abdi El Fehri : CIN n°00931406

- Najla Ben Ahmed : CIN n°00964575

- Basma ben Jaber : CIN n°00971698

- Mabrouk ben Jaber : CIN n°00949857

- Taha El-Fehri : CIN n°07129280

- Mohamed ben Saleh : CIN n°00983092.

2023R02777SODB1

Constitution d'une société locale

Notice d'information

Dénomination sociale : Société locale mchiguig d'Elevage de poissons

Type de société : locale

Adresse : SAIDA

Capital social à souscrire : dix mille dinars

Nombre de parts 200

Objet : Pisciculture et commercialisation

Date de dépôt des statuts : 31/10/2023 tribunal de première instance de Sidi Bouzid

Banque de dépôt : BNA Regueb sidi Bouzid

Répartition du bénéfice :

- 15% réserves légales

- 20% alloués pour les activités sociales et culturelles et environnementales.

- 35% au maximum pour les participants

- Le reste pour renforcer les activités de la société.

Date de la souscription du 20/11/2023 au 30/12/2023

Après avoir vu le projet de statut de la société, déposé leurs réclamations auprès des fondateurs de la société et dans le lieu désigné par eux à cet effet, par l'intermédiaire d'une participation attrayée.

Les fondateurs :

- Khelifi Issam
- Khelifi Raouf
- Khelifi Monji
- Heni Abidi
- Khelifi Chokri.

2023X01488SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETE TUNISIAN INVESTMENT COMPANY

S.A au capital de 20 463 130 dinars

Siège social : 8 bis, Rue Mustapha Sfar 1002 Tunis

Identifiant unique : 1068519D

Suivant PV de l'AGO du 24/12/2021 enregistré à la recette des finances cité Mahrajène - Tunis le 30/12/2021 sous le n°21807623 quittance n°77802 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 21/3/2022 sous le n°202219688, il a été décidé le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la société Consulting, Management & Governance pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

Suivant PV de l'AGO du 29/12/2021 enregistré à la recette des finances cité Mahrajène Tunis le 30/12/2021 sous le n°21807625 quittance n°77504 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 21/3/2022 sous le n°202219688, il a été décidé le renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée 2021, 2022 et 2023.

En vertu du PV du CA du 29/12/2021 enregistré à la recette des finances cité Mahrajène Tunis le 21807624 quittance n°77503 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 21/3/2022 sous le n°202219688, il a été décidé le renouvellement du mandat du Président Directeur Général pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

2023T01135SANB2

SOCIETE TUNISIAN INVESTMENT COMPANY

S.A au capital de 20 463 130 Dinars

Siège social : 8 bis, Rue Mustapha Sfar 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1068519D

Suivant PV de l'AGO du 20/12/2021 enregistré à la recette des finances cité Mahrajène - Tunis le 24/12/2021 sous le n°21807469 quittance n°76050 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 23/02/2022 sous le n°202212757, il a été décidé le renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

En vertu du PV du CA du 20/12/2021 enregistré à la recette des finances cité Mahrajène - Tunis le 24/11/2021 sous le n°21807467 quittance n°76044 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 23/02/2022 sous le n°202212757, il a été décidé : Le renouvellement du mandat du Président Directeur Général pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

2023R02772SANB2

Nomination d'un président directeur général

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DE SFAX "SORETRAS"

Société anonyme

Au capital de 1.197.000 dinars

Siège social : Route Menzel Chaker Km 0,5 Rue Mouna 3058 Sfax

Identifiant unique : 03899 TAM 000

Aux termes du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la SORETRAS tenue le 20 Novembre 2023, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 21 Novembre 2023 sous le Numéro M007240 dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises le 21 Novembre 2023 sous le numéro 2023179135, il a été décidé à l'unanimité l'élection de Monsieur Mohamed Msaadi en tant que Président Directeur Général de la SORETRAS.

2023X01496SANB2

Société Golf de Tunisie

Société anonyme

Au capital de 36.515.002.500 DT

Siège social : GP1 Barraket Essahel - Hammamet

Identifiant Unique : 0014437 A

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 mars 2023, enregistré le 24 mars 2023 à la Recette des Finances de Hammamet, sous le n°23501740, Quittance n°M046247, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises, le 21 juin 2023, sous le n°2023129792, il a été décidé de mettre à jour les statuts de la société.

2023402754SANB2

Notice d'augmentation de capital

SOCIETE ESTETICA

Société anonyme

Au capital de 5 000 000 dinars divisé en 5000 actions

De valeur nominale 1 000 dinars entièrement libérées

Siège social : N°83, Avenue d'Afrique Menzah 5 Tunis

Identifiant unique : 1545448P

Suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10/11/2023 au siège social de la société sis au n°83, Avenue d'Afrique Menzah 5 Tunis, et enregistré à la recette enregistrement des actes de sociétés Tunis en date du 16/11/2023 (sous le n°23505452, quittance n°M010053) dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises RNE en date du 17/11/2023 sous n° AC031602023, il a été décidé :

- Augmenter le capital de 5 000 000 dt à 10 000 000 dt avec suppression des droits de souscription et ce conformément à l'article 300 du CSC.

- Augmentation du nombre des sièges au conseil d'administration de sept à dix.

2023402765SANB2

Clinique Générale et Cardio-vasculaire de Tunis

Société Anonyme

Au capital de 5 400 000 Dinars

Voie X 2 - Cité El Khadhra - 1003 Tunis

Registre de commerce n°B118591997

Matricule fiscal : N°047367J/A/M/000

1. Suivant le PV du Conseil d'Administration du 11 Novembre 2023 enregistré à la recette des finances Montplaisir Tunis le 20/11/2023 sous le n°23807160 Quittance n°M099023 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises (RNE). Dossier n°2023179077 du 21/11/2023.

Il a été décidé la nomination du Directeur Général Monsieur Nasreddine Ben Hamadou.

2023402774SANB2

Notice d'Augmentation de capital

Société "THERA SA"

Registre National des Entreprises : 1017855L

1. Adresse du siège social : Lot N°20 Zone Industrielle El Agba, 2051 El Hrairia - Tunis

2. Forme juridique : Société Anonyme

3. Capital social : 35.000.000 dinars

4. Durée : 99 ans

5. Activité : Industrie des médicaments et produits pharmaceutiques

6. Date et lieu de dépôt du procès-verbal extraordinaire de l'augmentation de capital : enregistré à la Recette des Finances Sidi Hassine - Tunis, le 9/9/2023, sous le n°23503183, Quittance n°M083433.

7. Montant de l'augmentation : 2.000.000 dinars en numéraire.

8. Nombre des actions : 20.000 actions

9. Valeur de l'action : 100 dinars

10. L'augmentation sera totalement souscrite et libérée en numéraire à concurrence de deux millions de dinars (2.000.000DT) au moment de la souscription.

11. Apport en nature : Aucun

12. Privilèges donnés aux actionnaires : Aucune

13. Conditions de participation à l'assemblée générale : l'Assemblée Générale est constituée de tous les actionnaires quelques soit le nombre des actions

14. Distribution des bénéfices : Suivant les statuts de la Société et les décisions de l'Assemblée Générale

15. Compte Bancaire ouvert chez BANQUE DE TUNISIE agence Sousse PL de l'Indépendance sous le n°05500000022321270086.

16. Délais de souscription : dans un délai n'excédant pas 15 jours de la parution de la notice au JORT

17. Convocation à l'Assemblée Générale : Suivant Statuts et Code des Sociétés.

18. Une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises en date du 5/10/2023 sous le numéro 2023166204.

2023402776SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Désignation d'un commissaire aux comptes

Cofat Automotive Systems

Sarl non résidente

Au capital de 100.000 Euros

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 1023123 S

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire du 8 novembre 2023, enregistré à la recette des finances de Denden à Tunis, le 14 novembre 2023, sous le n°23804022, quittance n°M072181, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 17 novembre 2023, sous le n°2023178359, il a été décidé, à l'unanimité, la nomination du Cabinet DATN en tant que commissaire aux comptes de la société pour trois ans, soit pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

2023T01124SRLB2

Démission d'un gérant

Et nomination d'un nouveau gérant

Cofat Automotive Systems

SARL non résidente

Au capital de 100.000 Euros

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 1023123S

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire du 9 novembre 2023, enregistré à la recette des finances de Denden à Tunis, le 14 novembre 2023, sous le n°23804018, quittance n°M072155, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Tunis, le 16 novembre 2023, sous le n°2023177992, il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- L'acceptation de la démission de Monsieur Faouzi Elloumi de ses fonctions de gérant

- La nomination de Monsieur Fethi Bouzaiene en tant que gérant de la société pour une durée de deux ans, soit pour les exercices 2023 et 2024 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2025 qui statuera sur l'exercice 2024.

2023T01131SRLB2

Notice

Au sens de l'article 164 du code des sociétés commerciales

Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Société Marina Médicale Internationale

SA ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital social : 18.000.000 DT

Siège social : Rue 14 Janvier Immeuble Aida Sfax

M.F : 1337782R

RC : B0841482014

N° d'affiliation à la CNSS : 63861362

- La société a pour objet la construction et l'exploitation de polyclinique à Djerba,

- La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.

- Tout actionnaire a le droit d'assister et de voter aux assemblées générales sur simple justification de son identité et pourvu qu'il ait libéré tout versement exigible des actions dont il est propriétaire.

- Chaque membre de rassemblée générale dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient ou représente.

- Répartition des résultats :

* Réserve légale : 5% au moins sont relevées sur les bénéfices nets.

* Sur le solde des bénéfices, l'assemblée générale annuelle a le droit, sur proposition du conseil d'administration, de décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenables pour être rapportées à nouveau sur l'exercice suivant.

- En cas de liquidation, toutes les valeurs provenant de la dissolution après l'extinction du passif serviront d'abord à rembourser aux actionnaires le capital versé non amorti le surplus est réparti également entre tous les actionnaires

- Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenu le 19 novembre 2023, dont un exemplaire original a été déposée au registre de commerce tenu auprès du registre national des entreprises Sfax, le 21/11/2023 sous le n°AC081612023 enregistré à la recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés de Sfax le 20/11/2023 sous le n°23506564 quittances n°M007229 et M007230, il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital d'un million trois cent mille dinars (1.300.000,000DT) pour le porter de dix huit millions de dinars (18.000.000,000 DT) à dix neuf million et trois cent mille de dinars (19.300.000,000 DT), et ce avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément aux dispositions de l'article 300 du code des sociétés commerciales.

- Cette augmentation s'effectuera, moyennant une prime d'émission de cinq (5D) par toute action émise, par la création de treize mille (13000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cents dinars (100,000 D) chacune, qui seront toutes souscrites en numéraires et dont la libération sera effectuée totalement à la date de la souscription.

- Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statuaires et assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la réalisation de l'augmentation du capital.

- Les fonds provenant des versements seront déposés à la Banque de l'habitat, dans le compte indisponible n°14301301300700126426 ouvert au nom de la société Marina Médicale Internationale.

2023X01491SRLB2

SE BORDNETZE TUNISIA SARL

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 27.785.000 Dinars

Zone Industrielle El Irtyah - Bellarigia - 8117 Jendouba

I.U. : 1068336Y

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 4/9/2023 enregistré à la recette des finances Rue d'Alger, Jendouba le 25/10/2023 sous Qn°M080136 En°23702953

Les associés approuvent les états financiers arrêtés au 31/3/2023.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1068336Y et sous dossier n°2023176904 le 13/11/2023.

2023402757SRLB2

Dissolution de société et nomination d'un liquidateur

Dénomination : SOLCIM SARL

Siège social : Immeuble Lac Constance - Rue Lac Constance - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0983794M

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25/8/2023 enregistré la recette des finances du Lac en date du 5/9/2023 sous le numéro 2377087, quittance numéro M08690 déposée au Registre National des Entreprises en date du 02/10/2023, dossier n°2023164921 il a été décidé ce qui suit :

- Dissolution de la société;

- Nomination de Mr Taoufik NASR entant que liquidateur de la société et dont le siège social est sis au Centre Nawrez- Bur C1.1- Les Berges du Lac -1053 - Tél : 71 860340 - Fax : 71 961601

- Nomination de Mr Aymen EL ABED entant que commissaire aux comptes.

Les créanciers de la société doivent présenter les documents justificatifs de leurs créances dans un délai ne dépassant pas 30 jours à compter de la date de publication au JORT.

2023402767SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution d'une société

La société SA2G Consulting

Une société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée Totalement Exportatrice

Son capital est de mille dinars

Adresse : 16, rue Al Arbi, Zarrouk, Mutuelle ville, 1088, Tunisie

Numéro d'identification fiscale : 1611886G/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 novembre 2023 et enregistré à la recette des Finances, cité Al Mahrajane, Tunis, le 13 novembre 2023, sous le numéro d'enregistrement 23504953 et le numéro de reçu 54781, l'associé unique a décidé de dissoudre prématurément la société et a nommé M. ALJANE Saïd comme liquidateur, lui accordant un pouvoir absolu et les délégations nécessaires.

Ce procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises le 17 novembre 2023 sous le numéro 2023178531.

Le siège social du liquidateur est sis au 38 rue de la rivière de la Jordanie jardin d'El Menzah 2, Ariana, téléphone 98704380.

2023R02766SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances Sidi Hcine le 01/11/2023 sous le n°23203991 quittance n°M101045 Mr Mohamed Ali Ben Abdelhafidh Al Maghraoui a vendu à Mr Aziz Ben Ammar Riahi et Mme Fayza Bent Tahar Riahi tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme Fast Food "Pizzeria" sis à l'avenue Omar El Mokhtar Sid Hcine Tunis.

Toute opposition sera déposée chez le Maître Anis El Drissi à son bureau sis à la rue Yassemine - Siliana dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 8/11/2023.

2023T01116FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances de Beb Souika le 20/11/2023 quittance n°M072841 n° d'enregistrement 23203129 Mrs Mmes Taoufik, Faouzi, Samir, Mounira et Souad fils de Mahmoud Ben Salah Dimassi - Dalenda Bent Boubaker Memmi - Mahmoud Ben Sadok Dimassi - Mohamed Aziz Ben Sadok Dimassi - Fatma Bent Sadok Dimassi - Imen Bent Sadok Dimassi - Jalila Bent Mohamed Barkoukchi - Hamza Ben Mounir Dimassi - Youssef Ben Mounir Dimassi et Zohra Bent Bent Mounir Dimassi ont vendu à Mr Faouzi Ben Abdelmajid Boushila tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue El Bollar n°23 Tunis exploité pour tout genre de commerce.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées chez l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours à la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été déposé au journal Echourouk du 23/11/2023.

2023T01132FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 18/10/2023 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 6/11/2023, sous quittance n°M145587, enregistrement n°23206026, (Matricule Fiscal n°0569710E), sis à Cité Violette à Hammamet, vend et cède Sofiene Ben Fredj ben Ammar Ben Miled à Md Fatma Bent Fellah Ben Salah, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du Local destiné à l'activité de fabrication des sacs en cuir et leurs formes, sis à approche 9 Avril à Hammamet avec tous ses éléments matériels et moraux. Toutes oppositions devront se produire au bureau de Maître Fenina Dalenda à Son adresse Avenue Habib Bourguiba, Immeuble Mami, 2ème Etage à Hammamet Nabeul, dans un délai de 20 jours de la date de parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2023T01133FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte en date du 02/11/2023 à la municipalité de Grombalia sous le n°59868 et enregistré à la recette des finances Menzel Bouzelfa le 3/11/2023 quittance n°M036649 enregistrée sous le n°23201791.

Cédant Mr Mohamed Chedly Ben Jilani Nacef Résident avenue de la République lotissement Souihli Menzel Bouzelfa le fonds de commerce vente Alimentation générale et dérivés.

Bénéficiaire Aymen Ben Othmane Ben Hammouda Baccouchi né le 17/3/1985 à Menzel Bouzelfa.

La somme de la vente du fonds reste sous les mains du cédant pour toutes réclamations d'opposition légale 20 jours de la date de publication.

Le maître Fethi Chabanie a rédigé l'acte du fonds de commerce à son bureau Rue Mohamed 5 à Grombalia.

Cet avis est publié au journal Echourouk le 20/11/2023.

2023R02756FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Madame AJILI Ibtissem vend et cède à Madame NASR Azza le fonds de commerce qui consiste en une garderie scolaire identifiant unique 1138236B sis au 06 rue de Golan Ben Arous suivant un contrat de vente enregistré à la recette des finances la nouvelle Médina le 14/11/2023 quittance n°M077985 enregistrement n°23205686. Les oppositions seront à l'adresse de l'acheteuse au 13 rue Nozha Mégrine Hana Chouchet Radés Ben Arous.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 18/11/2023.

2023R02757FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mourouj le 17/10/2023 quittance n° M080230, enregistrement 23204973 Mr Zied Ben Ali Ben Mohamed Maamri a vendu à Mme Nesrine Bent Salem Ben Ali Bedhief le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que fast-food sis à la Rue Imem Chafaa Mourouj 3 Ben Arous

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à son adresse sise à cité Riadh Bouarada Siliena dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 21/11/2023.

2023R02758FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 10 novembre 2023 et enregistré à la recette des finances de La Goulette - Tunis le 15/11/2023 (Reçu n°M119399 enregistrement n°23208389) Madame Hella Bent Amar Ben Abdel Waheb GASMI (C.I.N n°09910992) il la représente pour signer sous procuration à la Municipalité Ain Zaghouan - Nord Madame Imen Bent Amar Ben Abdel Waheb GASMI (C.I.N n° 04589702) a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Abir Bent Hédi Ben Ali CHEAIB (C.I.N n°04721605) exploité "Restaurant" situé à Résidence "AZUR" Ain Zaghouan Nord Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au bureau de Maître Malika ALABIDI Avocat n°38 rue Mohamed ALI - Marsa - Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk et le Quotidien» datés le 19/11/2023.

2023R02759FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente d'un fonds de commerce en date du 13/11/2023 et enregistré à la recette des finances à Sousse le 15/11/2023 sous le numéro 23203382, quittance n°M003881,

Monsieur Ahmed ben Salem Mdimegh a vendu à monsieur Frej ben Khalifa Grissa, qui a accepté, la totalité du fonds de commerce exploité pour l'exercice de salon de thé, pizzeria, crêperie ; au local sis à l'avenue colonel Garnaoui Khezama Est - Sousse 4051.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Noura Grissa à son Bureau, sis au centre DORRA bloc A, 1er étage, BUR N°4, Manar 3 - Tunis et ce dans les délais de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk datés le 19/11/2023.

2023R02760FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 21 octobre et 01 novembre 2023 et enregistré à la recette des finances Menzeh (6) - Tunis le 6/11/2023 (Reçu n°M0129238 enregistrement n°23808285). Madame Hassiba Bent Mokhtar Haj Ali (C.I.N n°00463919) épouse Nasser IMAEIM a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Anas Ben Mohamed Ben Abdallah MEZOUGHI (C.I.N n°14527078) exploité «toutes les activités commerciales «Situé à l'Avenue Ahmed TELILI n°08 Menzeh (6) - Tunis avec ses éléments corporels et incorporels RNE 0935413Q.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à son adresse du fonds de commerce sise à l'Avenue Ahmed TELILI n°8, Menzeh (6)-Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk et le Quotidien» datés le 19/11/2023.

2023R02761FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié du 8/9/2023 rédigé par Maître Leila Soltani et Hayet Ajili enregistré à la recette des finances d'Ezahra le 12/9/2023 quittance n°M044896 Mme Latifa Bent Abdelaziz Ben Ali donne à son mari Mr Monji Ben Hédi Ben Amara Neili le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que prêt à porter sis à la rue Hannibal n°7 Radés.

Les oppositions seront acceptées au local du fonds de commerce indiqués ci-dessus dans les délais de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 22/11/2023.

2023R02764FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé rédigé par maître Yosra Hadj Ahmed signé à la municipalité de Mornaguia le 14/11/2023 et enregistré le 14/11/2023 reçu M056739 enregistrement 23201818 Nema Selmi vend à la société MAX BEAUTE tout le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels conçu pour le commerce de produits d'entretien les produits cosmétiques et autres produits de détail sis à l'avenue Habib Bourguiba Morneguia Manouba. Les oppositions peuvent être déposés au bureau de maître Yosra Hadj Ahmed sis au 6 rue Mohamed Hejaij immeuble tej bureau b 2-2 Ariana dans le délai de 20 jours à partir de sa publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 22/11/2023.

2023R02767FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte de fonds de commerce sous-seing privé conclue par les maîtres huissiers notaires Maître Noureddine Dhrifi et Maître Hatem Bouzemi au tribunal de 1ère instance à Médenine en date du 1er Novembre 2023 les héritiers fils et filles de Défunt Touhami Ben Abdelali Debara :

Roukaya, Chouikha, Zohra, Ghalia, Fathia, Kaouther et Amor Debara ont cédé leurs parts de Donation à leur mère Fatma Bent Mohamed Yahyaouia toute la totalité du fonds de commerce consistant un local de vente des poulets et oeufs domicilié

au 15 rue Ali Bellahouane Médenine à coté du marché. Toutes oppositions seront acceptées dans un délai maximum de 20 jours suite à l'adresse sus indiquée.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 21 Novembre 2023.

2023R02769FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Fouchena le 13/11/2023 quittance n°M094750, enregistrement n°23204895 Mr Bilel Ben Nacer Ben Younes Boughanmi a vendu à Mme Alaa Bent Adel Ben Khamis Rayabi le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que Café 1ère catégorie sis lotissement Ahmadi cité nassim Mhamdia

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à sa 1ère adresse sise au 9 rue Conakry cité nassim Mhamdia Ben Arous et l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 21/11/2023.

2023R02771FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Mourouj le 20/11/2023 quittance n°M088071 enregistrement n°23205622 Mr Jamel Abedlaoui a vendu à Mme Zohra El Hamdi la totalité du fonds de commerce destiné à tout types de commerce sise au 19 avenue des Martyres Mourouj 1.

Les oppositions se feront au bureau de Maître Saidi Nissaf «avocate» sise au 18 avenue de martyres El Mourouj 1 dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel toute opposition dépassant ce délai est non avenue.

Cette annonce a été publiée au journal Quotidien le 22/11/2023.

2023R02774FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon contrat de vente enregistré à la recette des finances Mégrine le 10/11/2023 sous le n° de reçu 23206528 n°82276 écrit par un avocat maître Souissi Moez son adresse 5 rue Arabia Saudia bureau n°2 1er étage Lafayette - Tunis Matricule fiscal 1581158L Nawel Jbali titulaire du numéro de la carte d'identité 07370169 sis au 162 rue el hsan nouvelle Médina - Ben Arous, a vendu à Mr Marwen salmi Titulaire du numéro de la carte d'identité 11881221 le fonds de commerce sis au 33 Rue Faraht Hached Sidi Rzig - Ben Arous prêt à exercer le commerce et cela a été publié dans les journaux Achourouk et la Presse à la date du 17-11-2023.

Les oppositions seront reçues chez le vendeur Nawel jbali sis à 162 rue el Hsan nouvelle Médina Ben Arous, dans les 20 jours qui suivent à partir de la parution au journal officiel de la République Tunisienne.

2023R02778FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 10/11/2023 enregistré à la recette des finances de Djerba en date du 10/11/2023 sous le n°23206770 quittance n°M097176, Mme El Magdoud Mbarka demeurant à Djerba, a vendu à Mme Haouas Marwa demeurant à Djerba; le fonds de commerce à usage de vente de fruits secs sis à l'avenue Mohammed Badra Houmet Souk Djerba; et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues dans le bureau de maître Talagh Mongi situé à l'avenue Salah Ben Youssef complexe Echiraa bureau 8 Houmet Souk Djerba et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Un avis a été publié dans le journal Achourouk le 15/11/2023.

2023R02782FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte Notarié rédigé par Notaire Kawther Traidi et son assesseur le 10/11/2023 Mme Arbia Bent Mohamed Salah Sahbani donne à Mme Khawla Bent Mokhtar Ben Ali Sahbani la totalité du fonds de commerce sis à Henchir Masder Sajnen 7010 avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que vente produits alimentaires en détails.

Les oppositions sont acceptées au local du fonds de commerce dans les délais de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 17/11/2023.

2023R02786FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 15/11/2023 sous n°23207385 quittance n°115605. Mme Houda HOCHLEF, titulaire de la CIN n°08435589 a vendu et cédé à Mme Souad BEN BOUJOMAA, titulaire de la CIN n°02950219, la totalité du fonds de commerce du local «A1» destiné vente prêt à porter, avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue Maamoun - Cité Bhaier - Hammam Sousse - au Complexe touristique «PLAZZA». Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet du contrat dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk et Le Quotidien» du 12/11/2023.

2023S01389FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P daté du 9/11/2023, enregistré à la recette des finances Akouda le 10/11/2023 sous le n°23202386 quittance n°M40261, Mr Hamdi b Ali Smida, demeurant à

Akouda avenue 2 Mars, a vendu A Mr Amor ben Selem Kortas, demeurant à Akouda, la totalité du fonds de commerce sis à l'Av 2 Mars Akouda, exploité en vente de vêtements prêt à porter, portant l'identifiant unique n°1403763/L ; avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au J.O.R.T entre les mains de Maître Imed Laarif dont l'étude est sise à Immeuble Ezzahra Avenue de la République Sousse.

Cet avis a été publié au journal quotidien Alchourouk du 18/11/2023.

2023S01390FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé et enregistré à la recette des finances de Ksour Essef le 16 novembre 2023 sous n°23201889 quittance n° 60238, Mme Ftouma Chammari titulaire de la CIN n°01815443 a vendu à Mr Mounir Kacem pour le compte de son frère Mr Slah Moussa titulaire de la CIN n°08262522 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sise au locale situé à Recharcha Bradaa Mahdia destiné à la fabrication et à la vente du pain.

Toutes oppositions doivent être adressées au siège de Mr Mounir KACEM situé à Cité Hamamda Recharcha 5146 Bradaa Mahdia dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien le 18 Novembre 2023 sous n°IP623/405.

2023S01397FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé rédigé par maître Ahmed Frikha avocat à la cour de cassation, enregistré à la recette des finances diar elwafa Sfax le 17/11/2023 n°23204993, la société LE NOTRE vend à Nahla Ben HMIDA et Aida YOUSFI tout le fonds de commerce café resto LE NOTRE situé à la Rue RAID EL BJEOUI dans le complexe sportif 7 novembre Sfax pour un prix de 40000.000 dinars qui sera consigné entre les mains de Maître Ahmed Frikha. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 21/11/2023.

2023X01486FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 13/11/2023 n° d'enregistrement 23204073.

Monsieur Fekher Ben Mahmoud demeurant à la route Manzel Cheker km 4 impasse kanzoul Sfax cin 05277196 a vendu à Maroua Hbiri demeurant rue Naser Garouri n 7 Sakiet Dayer Sfax cin 08882467 un fonds de commerce à la Route de Tunis km 6 avenue Mokhtar Ziedi Sfax destiné à la vente des téléphones portables et accessoires.

Les oppositions peuvent être mises entre les mains de l'acheteur ci-dessus nommé dans leur domicile indiqué dans un délai de vingt jours de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal Echourouk le 17/11/2023.

2023X01492FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s s p rédigé par maître Rtimi Lotfi avocat auprès de la cour d'appel en date du 14/11/2023 et 25/12/2019 enregistré à la recette des finances de Manouba quittance n°MO76553 et enregistrement n° 23204666 Mr Mohamed Amine Fatnassi titulaire de la carte d'identité nationale 09184982 du 16/11/2018 résidant au n°10 rue Jbel Bargou Douar Hicher Manouba a vendu à Mr Radhouane Selmi titulaire de la carte d'identité nationale n°13445363 résidant à Elfjij Bni Khdech Médenine le fonds de commerce destiné à la vente des fruits secs sis au n°2 rue Ghailene Eddimechki la Manouba.

Toute opposition est reçue dans un délai de 20 jours de la publication du présent au jort entre les mains de maître Lotfi Rtimi à son bureau sis au 13 avenue Habib Bourguiba App B 17 quatrième étage Ariana.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 18/11/2023.

2023402764FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié dressé par les notaires Ossema Bahri et Ferjani Arbia daté le 13/11/2023 enregistré à la recette des finances de rue de la Gare Tunis le 15/11/2023 Q n°M070747 Mr Mohamed Raouf Ben Hédi ben Hasan Kéhia CIN 00265434 donne à son fils lLés Ben Mohamed Raouf ben Hédi Kéhia CIN 05479263 le demi du fonds de commerce de PHARMACIE, sis au 06 Avenue Habib Bourguiba 2010 Mannouba matricule n°0074345 E avec toutes ses compositions matérielles et morales pour le prix de dix mille dinars pour l'enregistrement. Les oppositions seront effectuées à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée au journal le Temps le 21/11/2023.

2023402770FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 14/11/2023 enregistré à la Recette des finances rue du Paradis Ariana le 17/11/2023 suivant quittance n°M130078, sous le numéro 23211512, la société "Etablissement HABIB MAKNI" domicilié au 10, Avenue de l'Indépendance a vendu à la société "Boulevard Gourmet" SARL en cours de constitution dont le siège est fixé au 18, rue de l'artisanat ZI Charguia 2, Ariana représentée par monsieur Mohamed Amine Ben Zrig titulaire de la CIN n°07429771, le fonds de commerce sis au 18, rue de l'artisanat ZI Charguia 2, Ariana exploité actuellement au commerce.

Les oppositions justifiées doivent être faites à l'étude du rédacteur du contrat Maître Karim SIALA sise au 9, rue de Jérusalem 1002 Tunis dans les vingt jours qui suivent la parution du présent avis.

Un extrait de cet avis a été publié au journal «Le Quotidien» du 22/11/2023.

2023402779FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce établi le 27 octobre 2023 et enregistré à la recette des finances Manzah 6 le 6 novembre 2023 sous le numéro de quittance 12913 et le numéro d'enregistrement 23308276, Monsieur Radouen Ben Salah Ben Ali Rbiai titulaire de la CIN n°08310058 a décidé de louer son fonds de commerce gérance libre constitué sis au 4 Rue Mohamed Rached El Beji Résidence Jasmin Enasr 2 Ariana avec son porte feuille clients, le nom commercial et l'autorisation au location lié à l'adresse du fonds de commerce à Monsieur Ibrahim Ben Abdelaziz Ben Mabrouk Gasmi avec la même activité du fonds de commerce.

Le commerce des produits alimentaires en détail et c'est pour une période de trois ans (3 ans) renouvelables à partir de 01/11/2023 au 31/10/2026, ce contrat est renouvelable automatiquement avec les procédures et même période si l'un des deux parties n'a pas réclamé son envie d'annuler le contrat.

La location de fonds de commerce est publiée dans le journal quotidien "La Presse" du 16/11/2023.

2023T01118FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 18/9/2023 et 9/11/2023 enregistré à la recette des finances à Ras Jebel le 9/11/2023 sous le numéro M082706, quittance n°23303721 rédigé par Maître Larafa Houda dont l'étude sise à Ras Djebel rue Saleh Eddine el Ayoubi Mr Ben Rhima Selim titulaire de la CIN n°01485028 a loué à Mr Gharbi Sadok titulaire de la CIN n°08964858 la totalité du fonds de commerce exploité en un restaurant sis à l'avenue Habib Bourguiba à Ras jebel.

Toutes oppositions seront faites dans le délai de 20 jours à partir de la publication de la présente entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié dans les deux journaux «Le Quotidien» et «Echourouk» le 21/11/2023.

2023T01123FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

Par acte du contrat de location de gérance libre du fonds de commerce enregistré à la recette des finances rue Ghandi - Tunis en date du 6/11/2023 reçu n°85737 et enregistrement n°23305401. Il a été procédé à la location de la société Tunis Center inscrite au Registre National des Entreprises d'un identifiant unique n°0033245A dont le siège social est à Tunis, 4 rue de Grèce - 1000 Tunis du Fonds de commerce du local n°201 sis au 1er étage du Centre Commercial «Le Palmarium» au profit de Madame Ghada Bent Sami Ben Taieb Ben Chaabane titulaire de la carte d'identité nationale n°14370837 en date du 8/9/2021 dont l'activité est exclusivement le commerce du prêt à porter et ce durant la période allant du 01/9/2023 au 31/8/2024.

Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» le 10 Novembre 2023.

2023T01128FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte enregistré à la recette des finances de rue Ghandi le 01/11/2022 enregistrement n°22304709 quittance n°96451.

La société «Espace», ayant le M.F : 0428745J, a loué pour une période d'une année renouvelable à compter du 01/11/2022 représentée par sa gérante Mme. Maryem Younis, titulaire de la C.I.N n° 04193091, à la Société «Arti Zone Cadeau» en cours de constitution, représentée par sa gérante Mme. Salwa Soltani, épouse Abderrazek Mansouri, titulaire de la C.I.N n°00636437, le fonds de commerce situé à la rue de Paris n°16 Tunis, destiné pour la vente des articles artisanales divers et de cadeaux.

Toutes les oppositions doivent être présentées au cabinet de Mme Anisa Tabei avocate à la cours de cessation, sis au 5 rue de Chypre Mutuelleville 1082 Cité Mahragène Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 9 novembre 2023.

2023R02716FCCC3

Prolongation location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé signé le 25/10/2023, et enregistré à la recette des finances de Tozeur le 9 Novembre 2023, sous le n°23302912, Quittance n°M046523. La Société d'Etudes et de Développement Touristique Hôtel Ksar Rouge SA titulaire de l'identifiant unique n°22938P dont le siège social est situé à Tozeur à l'hôtel Ksar rouge, a prolongé la location d'un fonds de commerce dénommé «Hôtel Ksar Rouge» et exploité en tant que «Hôtel» à la Société Touristique Boujbel SA, dont le siège social sis à Hammamet Hôtel Hammamet Beach, titulaire de l'identifiant unique n°0009919F pour une période de six ans renouvelables par tacite reconduction du 01/02/2024 au 31 janvier 2030.

2023R02783FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Monastir le 18/10/2023 sous n°23307430 Quittance n°M071955. La société «STYM KURIAT PALACE», SA (Identifient Unique n°1540985P), représentée légalement par son Directeur Général Adjoint Mr Youssef BECHEUR a loué à la société « KURIAT SHOP », société encours de constitution, représentée légalement par Mr Emine SOUAYED, titulaire de la CIN n°08425253, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné «Drugstore» sis à l'enceinte de l'hôtel Kuriat Palace route touristique Monastir, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 1 an du 01/7/2023 au 30/6/2024. Les oppositions se feront entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux la Presse et Essahafa du 17/11/2023.

2023S01384FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé et légalisé en date du 10 novembre 2023, enregistré à la Recette des Finances Avenue Taieb M'hiri Nabeul le 14 novembre 2023 sous le n°23306306 quittance n°M107177, Madame Meriem Bent Mohamed Rafik ESSID, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°06430981, immatriculée auprès du Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1322457D, demeurant à l'Avenue Mohamed V, résidence KENZA Appartement A1.4, 8000 Nabeul, a loué en location gérance libre à la société MASTER RETAIL, société anonyme, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°1412646H, dont le siège social sis à l'Immeuble SOFIDE, Angle de la Rue du Métal et de la Rue des Entrepreneurs, Zone Industrielle Charguia II, Tunis carthage représentée par son Directeur Général Monsieur Imed CHERIF, la totalité du fonds de commerce à usage de vente de produits prêt à porter Hommes, Femmes et Enfants ainsi que les produits accessoires exploité dans le local commercial «C3» situé au Rez-de-chaussée de l'Immeuble à usage Commercial et d'habitation «Résidence DIAR MELIKA» à l'avenue Habib Bourguiba à Nabeul, d'une superficie approximative de 52 m² et comprenant la clientèle et l'achalandage, les éléments corporels décrits dans l'acte. La location gérance a été convenue pour une période de dix ans commençant le 1er janvier 2024 et expirant le 31 décembre 2033 renouvelable tacitement pour des périodes d'un an.

2023402769FCCC3

Gérance libre

Aux termes d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Al Bouhaira le 6/11/2023 sous le n°23308967, quittance n°M105241, la société MAILLE CLUB DISTRIBUTION S.A siégeant au 124 rue 4267 Denden, son identifiant unique étant 1027107K, a donné en gérance libre à la société TUNISIAN C3M TRADE - TCT - SARL siégeant au 3 rue du Lac Toba - les Berges du Lac - Tunis son identifiant étant le 1696477H, la totalité de ses deux fonds de commerce l'un étant le "S16" d'une superficie de 18m², l'autre étant le "COMM- H" d'une superficie de 72m² tous deux se trouvant au rez-de-chaussée du centre commercial "Pyramide du Lac" sis aux Berges du Lac - Tunis ayant une vitrine sur la rue du lac Victoria, avec tous les droits qui y sont attachés, et exploités sous forme d'une même unité et sous l'enseigné "PAUL & SHARK".

La présente annonce est parue dans les journaux le Quotidien et Achourouk du 22/11/2023.

2023402773FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : ASSOCIATION NATIONALE DES HUISSIERS DU TRESOR.

Adresse : 23 rue de Tunis 1001.

Sujet : Cognitif, Social et Educatif.

Objectifs :

1/ Contribution à l'approfondissement des connaissances juridiques en général et surtout les procédures d'extraction.

2/ S'efforcer d'établir une culture financière.

3/ Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires au niveau national et international avec lesquelles la Tunisie entretient des relations diplomatiques.

4/ Cherchant à relire les relations des huissiers du trésor entre eux et entre tous les collègues du secteur financier.

5/ Encourager les activités intellectuelles dans les domaines juridique et fiscal.

Fondateurs :

- Président : Lotfi Derouich

- Secrétaire générale : Ilhem Debchi

- Trésorier : Ali Bousnina

- Secrétaire général adjoint : Moez Bejaoui.

2023T01115APSF1

Constitution d'une Association

Nom de l'association : Association de la Sauvegarde de la Médina de Knaïs

Siège social : Avenue de la Liberté - 4014 Knaïs

Sujet : Association culturelle

But de l'association :

- Contribuer à la présentation des monuments et sites archéologiques de la région, tout en respectant les dispositions légales à cet effet, en coordination avec les autorités compétentes, telles que l'Institut National du Patrimoine.

- Relier les relations avec des associations similaires dans leurs objectifs.

Président : Mongi Khedher

Vice-présidente : Salma Jlassi

Secrétaire général : Hamza Lourimi

Trésorier : Inaam Ben Saad.

2023T01119APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne pour la Conservation des Lieux de Mémoire

Objectifs :

1- Vulgariser la définition des lieux de mémoire, sensibiliser à son importance dans la conservation de la mémoire nationale,

2- Contribuer à la conversation scientifique et documentaire des lieux de mémoire auprès du public,

3- Organiser des activités qui contribuent à sensibiliser à l'importance des lieux de mémoire en tant qu'éléments de la personnalité tunisienne,

4- Œuvrer avec les associations culturelles analogues en vue d'échanger les expériences dans ce domaine.

Adresse : Maison de culture du Bardo, rue 13 août 1956, Bardo 2010

Président : Hassen Ben Slimane

Secrétaire générale : Jamila Chelly

Trésorier : Makram Somii.

2023T01121APSF1

Constitution d'un complexe aquatique

Nom du complexe : Complexe de Développement dans le Secteur de l'Agriculture et de la Pêche pour l'Irrigation Supplémentaire.

Localisation : Sud de Gafsa, Province de Gafsa

Son siège social : à Hofret-Esseder dans la délégation sud de Gafsa,

Objectif : Irrigation complémentaire des arbres.

Membres :

1) Muhammad Al-Arabi bin Belkacem Belkacem : Président

2) Mahmoud bin Saleh Belkacem : Trésorier

3) Muhammad bin Abdullah Belkacem : Membre.

2023R02773APSF1

Constitution d'un Groupement de développement Agricole

Nom : Groupement de développement Agricole VALO OASIS

Local : TELMIN- KEBILI NORD

But : Aidez les agriculteurs à rationaliser et évaluer le produit (G.D.A.O.N.G ... etc) à l'intérieur du pays et à l'étranger.

Zone d'intervention : VALO OASIS TELMIN - KEBILI NORD

Conseil d'administration :

Présidente : Imen Ismaili

Trésorière : Moufida Hidouri

Membre : Radhia Wahada.

2023R02781APSF1

Constitution du syndicat des copropriétaires

RESIDENCE RADISSON

Sise au 21 Avenue Habib Bourguiba 2033 Mégrine

Selon PV de l'AGO du 15 septembre 2023 enregistré à la recette des finances Mégrine le 21 septembre 2023 sous le numéro 23705340 et agréer par la municipalité de Mégrine le 20 novembre 2023 il a été décidé :

Membres du comité et fonction :

Mr Jalel Ben Bouzid : Président

Mr Mohamed Djerbi : Trésorier

Mr Ahmed Ben Saad : Membre

Mme Raja ben Temrout : Membre.

2023R02784APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Le printemps de l'enfant de Nefza

Siège social : rue Habib Bourguiba Immeuble Cheikh, troisième étage, n°06, à Nefza

Objectif : Participer à des événements culturels et à des festivals, contribuer à des activités culturelles et récréatives au profit des enfants, établir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires et s'efforcer d'inculpé les enfants à l'esprit de citoyenneté et les valeurs d'amour et de coexistence pacifique.

Président : Ali Romdhani

Trésorier : Lotfi Zamali

Secrétaire Général : Safouan Ouahmi

Membres : Najoua Ebdeli et Zaineb Romdhani.

2023R02807APSF1

Résidence Nour Hilton 2

Selon le procès-verbal de l'assemblée du 9 octobre 2022, en témoignage des deux notaires Mme Amani Ben Ali et Mr Abd HAFIDH LABYADH enregistré dans le projet de livre pages 14 et 15 et par décision de la commune de Tunis sous n°2187. Il a été décidé la constitution du Syndic des propriétaires de la résidence «Nour Hilton 2» sise à Ras Tabia Bardo et son bureau se compose de :

Président : Adnen Walha

Secrétaire générale : Hanen Souissi

Trésorier : Moez Tsouli

Membres : Ayman Triki, Ibrahim Ezzine, Tayeb Ayachi.

2023402772APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement de Bureau de Syndic

Résidence El Bacha 1

Sidi Hacine Sedjoumi

Suivant PV daté du 26/10/2023 enregistré à la recette des finances de

Sidi Hacine du 21/11/2023 sous le n° 23704308 quittance n°M106611 déposé à la municipalité de Sidi Hacine le 15/11/2023 n°3356 il a été décidé de renouveler le bureau de syndic copropriétaire :

Mr Mourad Mayoufi : Président

Mr Nizar Tatay : Secrétaire général

Mr Kamel Trabelsi : Trésorier.

2023T01129APSF2

Election d'un nouveau Bureau directeur

Etoile Sportif Goulette le Kram

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale des finances le 9 avril 2023, enregistré à la recette des Finances le 30 août 2023, Quittance n°94877 enregistrement 796 pour la période du 2022/2025 le nouveau bureau Exécutif EOGK : 1- Président : Ali Ben Mohamed Bleish, 2 Vice-président : Ahmed Bin Zouita, 3- Secrétaire général : Mondher Hemri, 4- Secrétaire général adjoint : Belaid Dogui, 5- Trésorier : Montasser Manoubi, 6- Trésorier adjoint : Fawzi Othmani, 7- Membre : Taoufik Maaroufi, 8- Membre : Mohamed d'Aghrour.

2023R02805APSF2

Election des membres du Syndicat des copropriétaires de la Résidence Les Jardins de Gammarth

Selon le procès-verbal de Constat relatif à la tenue de l'Assemblée Générale électorale établi par l'huissier notaire Maître Mohamed Hédi Cherif en date du 20 octobre 2023 sous le n°22274 et enregistré à la Recette des Finances à Beb Souika en date du 26/10/2023 sous le n°3849. Quittance n°67707: les membres du Syndicat des copropriétaires de la Résidence Les Jardins de Gammarth sise à Gammarth la Marsa ont été élus comme suit :

- Madame Alia El Majri titulaire de la CIN n°04724039 est désignée Présidente.

- Monsieur Tarek Ben Youssef titulaire de la CIN n°08713402.

- Madame Dhia Saad Allah titulaire de la CIN n°04640214.

- Et Monsieur Sofian El Fourati titulaire de la CIN n°05244405 sont désignés membres.

Les chèques émis au nom du syndicat seront signés par Madame Alia El Mejri et Monsieur Sofien El Fourati.

2023402768APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira 5ème Etage Tunis

71.326.657

Partie poursuivante : Banque International Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A Identifiant unique 0000110F ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : Sahbi Ben Hédi Souissi, CIN n°01756040, demeurant à l'Avenue Fayçal Ibn Abdelaziz Hammamet, Avenue des Nations Unies Hammamet, BP 232 Hammamet, en sa qualité de débiteur et hypothécaire.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Djazira 5ème étage Tunis MF : 114576/S.

Immeuble saisi et mis en vente : Il s'agit d'une propriété objet de titre foncier n°525081 Nabeul, appelée "Najet", composée de deux parcelles. La première parcelle, numéro 2, est un terrain situé à l'intérieur de plan d'aménagement urbain de la ville de Hammamet, de forme triangulaire, le long de la route périphérique reliant Nabeul à Hammamet. Sa superficie est de 15 mètres carrés, actuellement utilisée comme trottoir faisant partie de la voie publique. La deuxième parcelle, A677, est une parcelle agricole de forme rectangulaire, négligée, proche des zones urbaines et en dehors de plan d'aménagement de la ville d'Hammamet. Elle contient quelques arbres de caroubiers, sa superficie est de 1077 mètres carrés, limitée au nord par une route, au sud par un chemin agricole, à l'est par la parcelle A716, et à l'ouest par un chemin agricole.

Mise à prix : La mise à prix est de 297.295.080 dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : Lundi 25/12/2023 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Grombalia situé à la rue Habib Bourguiba Grombalia. La visite est possible tous les jours.

2023T01120VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58, Rue Al Djazira 5ème Etage Tunis

71.326.657

Partie poursuivante : BH BANK, représentée par son président directeur général, S.A. Identifiant unique 0024588W et à la demande de la succursale centrale ayant son siège social à l'avenue Kheireddine Pacha n°21 Tunis, en sa qualité de créancier.

Partie poursuivie : Najet Ben Ayed Traifi, Avocate, CIN n°00033826, demeurant à Tunis 31 avenue de la Liberté, 47 rue de l'école Sidi Rezigue Ben Arous ; 2 rue Jelma cité Essalem Boumhel en sa qualité de débiteur.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Djazira 5ème étage Tunis MF : 11451 /S

Immeuble saisi et mis en vente : Il s'agit d'une propriété faisant l'objet du titre Foncier n°5540 Ben Arous dénommé "El Maki", d'une superficie de 508 mètres carrés, située à cité essalem Hammam-lif en bordure de la rue, plus précisément rue Hassan Hossni Abdelwahab, n°12, cité essalem, Boumhel El Bassatine, gouvernorat de Ben Arous. Elle fait face à la porte principale de lycée essalem Boumhel El Bassatine, entourée d'une clôture en construction surmontée d'une barrière en fer. La propriété dispose d'une porte principale et d'une porte secondaire pour l'accès des véhicules. Sur la propriété, il y a un bâtiment résidentiel de trois étages d'une superficie totale d'environ 368,49 mètres carrés, répartis comme suit : Le demi sous-sol a une superficie couverte d'environ 122,83 mètres carrés, composé de 3 chambres et une salle de bains non équipée, avec des escaliers menant à l'étage supérieur. Le rez-de-chaussée a une superficie couverte d'environ 122,83 mètres carrés, comprenant une entrée, un salon avec un balcon couvert, un couloir, 3 chambres et une salle de bains non équipée, avec des escaliers menant au premier étage. Le premier étage a une superficie couverte d'environ 122,83 mètres carrés, composé d'un hall d'entrée avec un balcon couvert, 4 chambres (dont deux avec balcon couvert), une salle de bain non équipée, avec des escaliers menant au toit. Cependant, les travaux sont suspendus depuis un certain temps, et il manque l'installation des portes en bois, y compris les portes principales de chaque étage, l'installation des fenêtres en bois dans les chambres de tous les étages, ainsi que l'installation complète des équipements électriques, des luminaires, des robinets d'eau potable, des canalisations d'assainissement, et des accessoires des salles de bains et de la cuisine. De plus le bâtiment n'est pas encore peint à l'intérieur et à l'extérieur, et il est entouré d'un jardin négligé.

Mise à prix : La mise à prix est de 512.966.416 dinars outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : Jeudi 28/12/2023 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Ben Aous situé à Chouchet Radés Ben Arous. La visite est possible tous les jours.

2023T01130VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant : Mohamed Bouchahda, titulaire de la CIN n°04013096 demeurant à l'avenue de la république Teboulba.

Les poursuivies :

Ali Bouchahda, demeurant à l'avenue de la République Teboulba

Monsef Bouchahda, demeurant à l'avenue de la république Teboulba

Dalila Bouchahda, demeurant à l'avenue de la République Teboulba

Souad Bouchahda demeurant à l'avenue de la République Teboulba

Fradj Bouchahda, demeurant à l'avenue de la République Teboulba

Avocat poursuivant : Maître Boussemma Faker, avocat à la cour du cassation dont le siége est à l'avenue de la république Teboulba.

L'immeuble à vendre : Maison traditionnelle sis à l'avenue de la république Teboulba, ayant une contenance de 407 mètres carrés, limitée au nord Nabil Bouchahda et l'est rue et par le sud rue et l'ouest par Fradj Bouchahda.

Ladite propriété est libre de toute charge.

Mise à prix : Telle que arrêtée par l'expert judiciaire M Mohamed Ati nommé suivant l'ordonnance sur requête n°98278 émise par le tribunal de première instance de Monastir le 13/02/2023 est fixée à cent cinquante deux mille sept cent cinquante dinars "152750.000 dinars". Outre les frais d'exécution et d'adjudication fixés par le tribunal.

Date de l'adjudication : le mercredi 27/12/2023 à partir de neuf heures à la salle d'audience réservée aux adjudications immobilière du tribunal de première instance de Monastir.

Visite de bien à vendre : tous les jours, et il est possible de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Monastir ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Les enchères se font par l'intermédiaire d'avocats et pour y participer il faut se prévaloir de la consignation du tiers du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de produire un chèque certifié ou de fournir une garantie bancaire irrévocable du même montant.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur de la région.

2023S01383VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le mercredi 20/12/2028 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'avocat poursuivant : Maître Hanen Trimeche avocate à la cour ayant son bureau à l'avenue 18 janvier immeuble Bouzgarou Monastir MF PA000282511/H

La poursuivante : Madame Najwa Ben Khedr ouvrière, demeurant à l'avenue de la Liberté Djemmel.

La partie poursuivie : Madame Jalila Bel Hadj Hssan femme au foyer demeurant à Zarmdine.

Immeuble mis en adjudication : la totalité dune maison bâtie sur un terrain non immatriculé d'une superficie de 145 m², comprenant deux chambres bâties en dalle côté sud, une cuisine et une salle d'eau

couvertes de taule coté nord) et un porte-à-faux d'à peu prés 1 mètre de largeur sur tout le coté est, tout cela donnant sur une cour dont l'accès se situe du coté ouest.

Les limites de l'immeuble sont les suivantes :

Coté nord et sud M Yasine Kahlia

Côté est M Abd jlil Kahlia

Coté ouest une route où se situe l'accès.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à 18690 D.T après sa réduction de 40 % outre les frais de la 1ère adjudication fixés à 3231.239 DT auxquels s'ajoutera les frais de la 2ème adjudication.

Visite de l'immeuble : La Visite peut s'effectuer chaque jour, et pour plus d'informations, il faudra consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le tiers de la mise à prix, ou avoir produit un chèque certifié ou fournir une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2023S01391VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule R N E n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

1- Monsieur Yosri Ben Faouzi Jedidi, Titulaire de la CIN n°08487561, demeurant à rue Youssef Jeday n° 93 Hammam Sousse.

2- Madame Mariem Bent Ajmi Ghali, Titulaire de la CIN n°09308218, demeurant à rue Youssef Jeday n° 93 Hammam Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°17827 Sousse, parcelle n°1 d'une superficie de 4763 m², située à Akouda (face mole de Sousse), consistant en un terrain comprenant quelques arbres d'oliviers, et édifié (entrepôt) d'une superficie de 950 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse 2 le 25/12/2023 à 9h.

Mise à prix :

Quatre millions soixante dix mille deux cents cinquante Dinars (4.070.250,000D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2023S01392VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Les héritiers de Feu Tijani Ben Mohamed Ben Kilani : sa veuve Fayza AL-FALFOUL et ses enfants : Nader, Mohamed Raef, Achraf, Manal et Mohamed, demeurant tous au 19 rue du premier juin Kalaa Sghira Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse. Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°23332 Sousse, parcelle n°374 d'une superficie de 746 m², située à Kalaa Sghira Sousse.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse 2 le 25/12/2023 à 9h.

Mise à prix :

Cent soixante et onze mille cinq cents quatre-vingt dinars (171.580.000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2023S01393VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Après rabattement du prix à 40%

Poursuivant : Jawhar BenKhalifa, son domicile élu est au cabinet du maître Yaich Mohsen sis à la rue de la justice Mahdia.

Partie saisie : Ridha, Jamel, Lotfi, Samira, Mejda et Samir Laarayedh domiciliés à 226 Rue du grand Mosquée, La Chebba.

Avocat poursuivant : Maître Mohsen Yaich avocat à la cour de cassation, Rue de la justice Mahdia.

Immeuble mis en vente :

Un immeuble situé à la commune de la Chebba clôturé des 4 cotés contenant un édifice de 3 étages. Le RC contient une véranda, un salon, 3 chambres à coucher et une cuisine d'une superficie de 225 m².

Le 1er étage a les mêmes caractéristiques ainsi que la superficie.

Le 2ème étage n'est pas achevé d'une superficie de 218 m².

Un jardin des trois cotés entoure l'édifice.

Le terrain est Limité du sud par Salem Jallali, de l'est par Route publique, du nord des héritierss Béji Cherif et de l'ouest par Mahmoud Chiha.

La superficie totale de l'immeuble est de 646 m².

Mise à prix : est fixée à deux cent quarante quatre milles sept cent quatre vingt deux dinars (244.782,000 d) sans les frais et honoraires taxés.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi 25/12/2023 dès 9 H du matin auprès de la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Mahdia.

Visite du local et conditions : est possible tous les jours aux heures réglementaires du travail.

Tout surenchérisseur doit consigner le tiers du prix d'ouverture des enchères à la caisse des consignes, il peut donner un chèque certifié du dit montant, une autorisation du gouverneur est obligatoire pour les étrangers.

2023S01396VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé le jeudi 28/12/2023 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi : Monsieur Ibrahim Ben Fredj Khalfaoui, commerçant, MF 1416999Z demeurant à 33 Rue de l'Angleterre - Sousse (en sa qualité d'emprunteur).

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

Le TF 70585 Sousse, composé de la parcelle n°1 relative à la propriété nommée «DONYA», d'une superficie totale de 45 m², situé au 33 rue de l'Angleterre, Sousse médina gouvernorat de Sousse. Il s'agit selon l'expertise d'un local commercial (qui ouvre à l'Ouest) exploité dans la vente du prêt à porter, situé sur le côté Est de la rue d'Angleterre, à la médina de Sousse.

Le bien immobilier objet de la vente est limité au Nord par le local commercial Hédi ben Henda, à l'Est par le TF 26080 Sousse au Sud par les héritiers Slim Nebli et à l'Ouest la rue d'Angleterre ou se trouve l'entrée, il est équipé de l'électricité édifié. Il est en béton armé et son sol est en céramique avec un faux plafond en plâtre sa porte principale est en aluminium.

Mise à prix :

Trois cent quinze mille dinars (315.000,000 DT).

La visite : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse situé à Sousse ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2023S01398VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Cabinet maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tél : 74 299 083

L'adjudication aura lieu le mercredi 20/12/2023 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE *BIAT* demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Tunis.

Avocat saisissant : Maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteurs poursuivis : 1/ Riadh Ben Mohamed Laadhar commerçant, demeurant au 13 rue Sbat Erroumi à la ville ancienne à Sfax titulaire de la CIN n°01348152 (Débiteur Principal et caution hypothécaire).

2/ Raoudha Bent Mohamed Jerbi, demeurant à la route de Menzel Chaker km 5,5 impasse el Haddar à Sfax (caution hypothécaire) titulaire de la CIN n°05249734.

Bien objet de la vente aux enchères : La totalité de la propriété d'une superficie de 908 m² dénommé «El Khamsa» objet du titre foncier n°66269 Sfax. Propriété des deux cautions hypothécaires dans l'indivision pour la moitié à chacun. Sise à la route de Gabes km 5 délégation de Tyna Gouvernorat de Sfax. Elle consiste en un terrain ou a été édifié un garage d'une superficie d'environ 33,95m². Une villa à deux étages l'un inférieur et l'autre supérieur et un garage. La superficie de l'étage inférieur est d'environ 134,50 m² il comporte, une salle centrale, deux chambres, une troisième chambre une toilette une douche une cuisine et un coin. L'étage supérieur a une superficie d'environ 142 m² un comporte un escalier, une salle centrale, trois chambres, une terrasse, une salle de bain, un balcon. La villa comporte un puits de rétention des eaux de pluie et entouré par du carrelage sur une largeur d'un mètre.

Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères: trois cent onze mille trois cent soixante-six dinars (311.366,000 dinars)

Les charges qui grèvent la propriété:

- Une hypothèque inscrite au profit de la BIAT sur toute la propriété en date du 19/12/2017 dépôt Sfax volume 02/2017 n°4077 pour le paiement d'une dette de 110.000 dinars.

- Inscription conservatoire au titre d'une promesse de vente au profit de Abderrahmen Hamrouni sur la totalité de la propriété références de l'inscription : date le 12/12/2022 dépôt Sfax volume 02/2023 n°2886.

- Inscription d'une saisie immobilière au profit de la BIAT objet de cette saisie immobilière.

Expert désigné : Mr Mohamed Sellami son n° de téléphone est le : 21521600.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratives, pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Karray Rached.

Mention spéciale : Toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par la voie d'un avocat avant le début des enchères.

2023X01487VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°0000110F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue de la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : 1/ Société IBIZA TRAVEL AND EVENTS, société à responsabilité limitée enregistrée au registre national des entreprises sous le n°1280151 E demeurant à l'avenue Hédi Nouira, immeuble Ibn Rochd n°412, Sfax.

2/ Dammak Mohamed Ben Noureddin, caution hypothécaire, titulaire de la C.I.N n°08198614, demeurant à la route Elmahdia Km 6, Sakit Edayer Sfax, ou à la rue 13 Août 1956 Nabeul.

3/ Rayebi Malek épouse Dammak, caution hypothécaire, titulaire de la C.I.N n°05466271, demeurant à la route Elmahdia Km 6 Sakit Edayer Sfax, ou au n°43 rue Sleheddin Bouchoucha, Sidi Bousaid, Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit de l'immeuble objet du titre foncier n°45565 Sfax dénommé «Sonda 12» qui est un appartement à destination d'habitat de 81 m² sis au 1er étage d'un immeuble à la rue Majida Boulila Sfax derrière la faculté de médecine, la porte de l'entrée de l'immeuble est noir et en fer, les escaliers sont de 1.18 m de largeur (20 escaliers avec marbre de Tela), d'autres escaliers (19) d'où l'arrivée à l'appartement avec une porte en bois de 0.95m/2.20m qui ouvre sur un salon de 25.79 m² avec 3 fenêtres en bois et avec michlére et qui ouvrent sur une cour de 3.36m², le toit est en staff avec des spots lumineux, le fond est en parterre et les murs sont en papier peint, une porte glissante de 0.80m/2.10m, un couloir de 4.46m² avec des placards jusqu'au toit de 1.48m/0.52m, une toilette de 1.21m² d'une porte en bois et une fenêtre en aluminium et en fer avec un lavabo, une douche de 2.68m² en parterre et en mosaïque jusqu'au toit, à droite du couloir une chambre de 13.493 m² avec du staff au toit et des spots lumineux et une porte-fenêtre de 1.40m/2020m qui ouvre sur une terrasse de 62m², une autre chambre de 19.547m² d'une porte en bois et un placard de 4 portes, une fenêtre, le toit en staff et le fond en parterre, à gauche une cuisine de 9.50m² bien équipée, un hall avec des portes en bois, du marbre importé qui ouvrent sur une cour de 5.066 m² en parterre et avec 2 fenêtres en aluminium. L'appartement est situé à un bon endroit où se trouvent tous les besoins nécessaires et tous les services administratifs à coté du tribunal cantonal Sfax 2. Du nord une rue de 8 mètres, de l'est l'appartement n°8, du sud un terrain et de l'ouest une rue de 8 mètres de largeur.

Mise à prix après déduction de 40% : Quatre vingt sept mille et quatre cent quatre vingt dinars (87.480 ,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou Elkacem Chebbi Sfax; le lundi 25 décembre 2023 (25/12/2023) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à la rue 42 Mohamed Ali 1er étage n°5 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2023X01489VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après abaissement de 40%

Cabinet de Maître Thouraya Boulila Hammami Avocate à la cour de cassation, domiciliée à la Rue Abou Kacem Chebbi troisième étage, bureau n° 305 Sfax.

Date des enchères publiques : Le Lundi dix huit décembre deux mille vingt trois (18/12/2023) à neuf heures du matin et heures suivantes à la salle des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax ayant son siège Rue Victor Hugo Sfax.

Les poursuivants :

1/ Société SOFAP au nom de son représentant légal Société à Responsabilité Limitée, inscrite au registre de commerce sous le n°111921997 avant au Tribunal de Première Instance de Sfax et actuellement au registre National des Entreprises sous le n°17773C ayant son siège social Route de Sidi Mansour km 1.5 Sfax élisant son domicile au bureau de son avocate Maître Thouraya Boulila Hammami ayant son domicile à la Rue Abou Kacem Chebbi Immeuble REX PALACE 3ème étage Bureau n°305 Sfax.

2/ Société SCPC au nom de son représentant légal Société à Responsabilité Limitée inscrite au registre de commerce au Tribunal de Première Instance de Sfax sous le n°B183611999 avant et actuellement au registre National des Entreprises sous matricule unique 385191JAM000 ayant son siège social à la Route de Sidi Mansour km 1.5 Sfax élisant son domicile au Cabinet de son Avocate Maître Thouraya Boulila Hammami Avocate domiciliée Rue Abou Kacem Chebbi Immeuble Rex Palace 3ème étage Bureau n°305 Sfax.

Les débiteurs saisis :

- Zied Ben Abdelwaheb Bouchaala, Directeur Technique d'une Société titulaire de la carte d'identité nationale n°05356532, domicilié 84 Avenue Kheireddine Becha Sakiet Ezzit Sfax.

- Lobna Bent Abdellatif Bouchaala, sa profession responsable dans une société, titulaire de la carte d'identité nationale n°05382845, demeurant entre Route de Teniour et Route de Tunis Impasse El Azouza Sfax.

Avocate poursuivante : Maître Thouraya Boulila Hammami, Avocate à la cour de cassation, ayant son cabinet Rue Abou Kacem Chebbi Immeuble REX PALACE 3ème étage Bureau n°305 Sfax.

Immeuble à vendre :

Vu l'affaire opposante n°65776 à laquelle la Chambre des Ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Sfax a rendu en date du 27 Janvier 2023 le présent jugement dont la teneur suit :

Le Tribunal décide de recevoir en dernier ressort l'opposition en la forme et au fond de réajuster le cahier des charges objet de l'affaire des ventes n°5649 en ce sens que l'immeuble saisi est celui qui a fait l'objet du rapport complémentaire établi par l'expert commis Mohamed Akrout en date du 26 Janvier 2023 et entouré par la couleur rouge au plan qui y est annexé et sur la base que la mise à prix s'élève à cent trente quatre mille cent douze dinars (134 112 000 d) de faire supporter les frais y compris les honoraires réajustés et d'expertise sur les parties qui ont fait objet de l'opposition contre Zied Bouchaâla et Lobna Bouchaala de recevoir l'action opposante en la forme et de la rejeter au fond.

L'immeuble à vendre se rapporte au reste de l'immeuble objet de l'exploit de saisie immobilière procédée par Maître Mohamed Chouaiekh Huissier de Justice à Sfax en date du 28 Juillet 2022 sous le n°17163-17416 décrit par le rapport de l'expert Jamil Bellaaj en date du 23 Avril 2022 et ce après avoir extrait la partie colorée en jaune annexée au rapport de Mohamed Akrout en date du 23 Janvier 2023.

Il s'agit de l'ensemble de l'étage supérieur édifié sur le local de logement de Naïma Bent Ahmed Besbes (actuellement aux mains de son fils Ghazi Bouchaala d'après les dires de ce dernier sis à la Ceinture reliant les deux Routes de Tunis et de Teniour et dénommée par le public "Impasse El Azouza" km 4.8 à gauche en direction de la première Route et à droite de la ceinture en direction de la deuxième Route Sfax.

Ses escaliers se trouvent du côté Est donnant accès à la Rue qui le limite du côté Est avec l'ensemble de la construction qui comporte un dépôt et la chambre située à l'angle Sud Ouest limité au Sud par une impasse à l'Est par le reste du terrain, au Nord par le reste du terrain et à l'Ouest par Mohamed Besbes.

L'accès à cet étage se fait par une porte en fer avec un seul volet ouvrant à l'Est et donnant accès aux escaliers, son sol est en carrelage ayant un longueur de 1,50 s'étendant sur 4,57 m. A son terminus on trouve une autre porte en fer d'un seul volet donnant accès à l'espace d'autres escaliers s'étendant sur une longueur de 5,64 m. On trouve à sa fin et à gauche de son parcours une autre porte en bois ouvrant à l'est d'un seul volet.

L'immeuble se compose de 04 chambres, une grande salle de réception, une cuisine complètement équipée, son toit est en dalles et son sol est en parterres comportant une petite cuisine dont le toit est en panneaux Sandwich, on trouve à son angle Sud Ouest la carcasse d'une construction couverte sans séparation, sans équipements et sans enduit, ses murs intérieurs, et extérieurs sont en brique, ses sols sont mixtes certains sont en parterres et d'autres sont en carrelages ou en ciment, son toit en dalles et revêtu par des faux plafonds en staff, d'une hauteur de 2,90 m.

La boiserie de l'immeuble se rapportant aux portes est de qualité moyenne ainsi que les équipements sanitaires, les fenêtres sont mixtes certaines sont en aluminium et d'autres sont en bois, elles sont équipées par des rideaux en Mischler et ne sont pas protégées par du fer forgé à l'extérieur.

Les équipements électriques de l'immeuble sont modernes et de gamme moyenne.

L'immeuble est entouré par un réseau électrique de tension normale, l'endroit est équipé par l'eau potable, le téléphone, la canalisation d'assainissement, le réseau du gaz national.

L'accès à l'immeuble se fait par des escaliers du côté Est, sa première partie est non couverte ayant une longueur de 1,50 m et sa deuxième partie est couverte d'une largeur de 1 m.

On trouve à l'angle Sud Ouest de l'ensemble de la parcelle de terrain un garage dépendant de l'ensemble de l'étage séparé par le reste de la ceinture par une porte en fer comportant 04 volets qui se compose de deux parties la première à l'entrée s'étendant du Sud au Nord 4,14 m et d'une largeur de l'Est à l'Ouest 3,16 m. On trouve à son angle Nord Est une porte en bois d'un seul volet bien fermée et non exploitée par son propriétaire une autre porte intérieure s'étendant du Sud au Nord 2,25 m et ayant une largeur de l'Est à l'Ouest 1,90 m. Son sol est revêtu par des carrelages, son toit est en dalles d'une hauteur de 2,30 m, l'ensemble de toute sa superficie se rapportant au terrain et la construction 26,44 m².

Sa superficie : La superficie couverte de l'immeuble construite et décorée à l'intérieur environ de 197,50 m², la superficie d'une partie de la construction inachevée est d'environ 15,45 m² la superficie de l'espace de la cuisine dont le toit est en panneaux sandwich est d'environ 10m², la superficie du garage se composant du terrain et de la construction est d'environ 26,44 m².

Ses limites : Limitée au Sud par l'impasse précitée à l'Est par un passage au Nord par le reste de la propriété et à l'Ouest par Mohamed Besbes.

Mise à prix : Quatre vingt mille quatre cent soixante sept dinars 200 millimes (80.467,200 d) après abaissement de 40 % après audience tenue en date du 30 octobre 2023 en sus des frais et des redevances qui seront déterminés lors du règlement définitif.

N.B : Il est possible de visiter l'immeuble à vendre tous les jours au cours des horaires de travail.

Pour d'amples renseignements contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax 1 où est déposé le cahier des charges ou le Cabinet de l'Avocate poursuivante sis à la Rue Abou Kacem Chebbi 3ème étage Bureau n°305 Sfax.

Pour participer aux enchères il faut consigner le tiers de la mise à prix.

Chaque enchérisseur non Tunisien doit obtenir une autorisation d'acquisition délivrée par le gouverneur de Sfax.

2023X01498VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une injonction valant saisie immobilière

Etude Maître Farah Rachid

Avocat

13 avenue Farhat Hached Sfax

Le poursuivant : Salwa Bent Hsine Ezzawali, sise à la route Gabès km 8, impasse El Alama, Sfax.

Son avocat Maître RACHID FARAH, avocat à la cour de cassation, 13 avenue Farhat Hached Sfax.

Débiteur saisi : Mohamed Ben Hamouda Ben Naser El Amri, sis à la route de Gabès km 8, impasse Miled, Sfax; actuellement au nouveau domicile à la route Boumejjed km 13, el hajeb, Sfax

Injonction : Acte exécutoire; En vertu de l'injonction de payer n°7584 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sfax 2 le 5/10/2020; et dont la teneur est : le tribunal a prononcé en 1er ressort d'obliger le défendeur Mohamed Ben Hamouda Ben Naser El Amri, de payer au demandeur la somme de quatorze Milles cent soixante dix dinars au titre du principal de la créance, et 72,000 à titre des frais du p. v de l'injonction de payer et 300,000 dinars au titre des frais et honoraires d'avocat, et de payer les frais de procédure

Ce jugement a été notifié par l'huissier notaire à Sfax Atef Ben Fraj selon P.V n°8272 du 24/10/2020 dont la teneur la cour a accepté la renonciation de l'appelant à son appel et de le dispenser des frais.

Ce jugement a été signifié par l'huissier notaire à Sfax Atef Ben Fraj en date du 10/3/2023. P.V n°9516.

Et en vertu du p.v n°8001 du 17/10/2020 faisant lieu de saisie immobilière conservatoire effectuée par l'huissier notaire à Sfax Atef Ben Fraj selon p.v n°8001 en vertu de l'ordonnance n°6521 du 5/02/2020, notifiée le 14/02/2020 sous n°1.25 en vertu du p.v. n°8272 du 25/5/2023 du même huissier notaire attestant l'absence de meubles saisissables ; et en vertu du p.v n°8272 du 23/10/2023 du même huissier notaire portant saisie immobilière.

L'immeuble saisi : La totalité de la partie Sud du terrain sis à la route bouméjjed km 13 el Hajeb Sfax, consistant en une parcelle de terre d'une superficie de 2160m² environ, mesurant du sud au nord des 2 cotés est et ouest environ 36 m, et de l'est à l'ouest des 2 cotés 60 m, limitée au Sud par Sadok Mezghani, à l'est Héritiers Bourbita, à l'ouest route agricole et au nord le reste de la propriété du débiteur saisi Mohamed ELamri, plantée de quelques arbres éparpillés (oliviers, figuiers, amandiers) et contenant un puits.

Audience et tribunal de l'adjudication : La chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Sfax 2 le mercredi 20 décembre 2023 à 9h du matin et suivantes,

- La mise à prix est fixée à vingt et un milles sept cent quatre vingt dinars (21.780,000) en plus des dépenses.

- Il est possible de visiter l'immeuble chaque jour durant les heures de travail.

- Pour tous autres renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax 2 où a été déposé un exemplaire du cahier des charges et au cabinet de l'avocat poursuivant Maître FARAH RACHID, 13 Av Farhat Hached Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères qu'après avoir consigné avant la vente le tiers de la mise à prix.

2023X01500VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de la mise à prix Initiale de 40 %

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteurs saisis : Ahdelfatteh Ben Youssef ben Elhadj Mohamed Jarraya (CIN 01116300), Directeur de Production, demeurant au 33 rue Taher Hadded kayed Mhamed Sfax et à la route Teniour km 6 Tbolbi Sfax.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez AYED ZAMBAA, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé «Al-Hana» objet du titre foncier 56624 Sfax, situé sur la route de Teniour Km 6, Tbolbi (Route Farhat Hached liant route

Gremda et route Teniour Km 6 du coté nord à environ 170 mètres du carrefour de Tbolbi en direction de l'ouest) Sfax, qui est une zone urbaine résidentielle, symbolisée Uc, disposant de nombreux aménagements, notamment des routes goudronnées, l'évacuation des eaux usées, réseaux d'éclairage électrique, eau potable et éclairage public, et dont la hauteur maximale des bâtiments est de 8 mètres (ce qui équivaut à un rez-de-chaussée et un étage, avec la possibilité de construire un deuxième étage dont la hauteur est limitée à 2,20 mètres), et de 12 mètres pour les terrains donnant sur des rues de 12 mètres de largeur. Il s'agit d'un terrain d'une superficie de 720 m², délimité du nord par Ahmed Al Masmoudi, de l'est Salwa Jarraya, du sud par la rue Farhat Hachad (Impasse Al-Maktab précédemment), et par Mseddi à l'ouest, entouré d'une clôture entièrement construite et peinte de 108,54 mètres de longueur, avec une façade principale du coté sud entrecoupée d'une porte principale à un vantail et d'une deuxième porte à deux vantaux, sur lequel est construite une villa, construite dans les années 1980, son style architectural est un duplex, caractérisé par de bons soins et un entretien régulier, et comportant :

- Rez-de-chaussée : superficie de 210 m², composé de :

* Immeubles d'habitation au sol en matériaux solides, d'une superficie de 191,5 m², comprenant un salon, un séjour, un hall, une cuisine, une salle de bain, des toilettes, un balcon et une cage d'escalier menant à l'étage supérieur.

* Extensions couvertes à une hauteur de 2,90 mètres, composées d'un entrepôt, des toilettes, un débarras, un barbecue, de dispositifs d'éclairage solaire et d'un récupérateur d'eau de pluie.

* Extensions externes : un entrepôt en bois d'une superficie de 13,25 m² dans le coin sud-ouest, d'une hauteur de 2,25 mètres, et des extensions en matériaux solides dans le coin nord-ouest pour établir un barbecue et un débarras, d'une superficie de 5,25 m² d'une hauteur de 2,30 m.

- Etage supérieur : d'une superficie de 170 m² et comprend deux parties de différentes niveaux :

* Mezzanine d'une hauteur sous plafond de 6,40 mètres comprenant un séjour, deux balcons, une chambre, une salle de bains et un escalier.

* Deux chambres, une salle de bain et un balcon avec une hauteur sous plafond de 2,85 mètres.

5- Mise à prix : Deux cent trente et un mille dinars (231.000,000), frais en sus, et ce après la réduction de la mise à prix initiale de 40 %. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou el Kacem Chebbi Sfax le lundi vingt-cinq décembre deux mille vingt-trois (25/12/2023) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2023X01501VEPA1

Avis d'adjudication

Saisissant : Maître Leila Ouni Avocat à la cour de cassation, sise au 2 Avenue Mongi Slim au Kef, Matricule Fiscal R/764059, agissant pour le compte de Nassereddine Mouelhhi, Retraité résidant à avenue Salah Majeed le Kef.

Partie saisie : l'Amen Bank en la personne de son représentant légal sise à l'avenue Mohamed 5 Tunis.

L'Immeuble saisi : tout l'immeuble objet du titre foncier 10876 le Kef, situé au centre ville d'une superficie de 127 m² et qui contient deux niveaux :

1/ Rez-de-chaussée une partie rénovée occupée par l'agence de l'Amen Bank et un studio comportant un espace, salle d'eau et petite cuisine.

2/ Premier étage : se compose de deux parties un studio rénové comportant un salon, une cuisine, une salle d'eau, et une chambre à coucher avec balcon.

Un autre studio comportant un séjour, une cuisine, et une salle d'eau.

La mise à prix : est fixée à la somme de deux cent quatorze mille et cinq cents trente dinars (214.530.000 D).

Date et lieux de l'Adjudication : le 25/12/2023 à partir de 9 h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de 1ère instance du Kef au palais de justice du dit lieu.

Observation : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours de 8 h du matin à 18h.

Le cahier de charge est déposé au greffe du tribunal et au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui ont consigné le tiers de la mise à prix.

Pour les étrangers, il faut se munir de l'autorisation du Gouverneur.

2023402778VEPA1

Avis aux créanciers

Cession

Société "SAHARA EVASION" HOTEL "TAMAGHZA PALACE"

Capital social : 4.440.000 DT

Siège social : Avenue Mohamed Badra 1073 Immeuble L'EMERAUDE - Tunis Montplaisir

Identifiant unique : 0031310H

En vertu de la décision judiciaire rendue par le tribunal de première instance de Tunis le 21/3/2019 sous le n°773, il a été décidé la cession de la société «SAHARA EVASION» en totalité à des tiers et la nomination de l'expert Mr Nizar Alouini en tant que contrôleur d'exécution pour finir l'opération de

cession en vertu d'un cahier des charges rédigé pour ce motif, et la décision de la chambre réunie du Tribunal de Première Instance de Tunis le 7 novembre 2023 d'autoriser la publication des annonces une 2ème fois conformément à la Loi et de recevoir les offres dans un délai d'un mois à compter de la date des avis. Toute personne intéressée pourra retirer le cahier des charges contre paiement de 250 dt non remboursable auprès du cabinet du contrôleur d'exécution Mr Nizar Alouini sis au 18 rue Ibn Koutaiba El Menzah 7 - Ariana. Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention «ne pas ouvrir» au nom de Mr le contrôleur d'exécution, soit par voie postale et ce au plus tard le 28 décembre 2023 ou directement au cabinet de Mr le contrôleur d'exécution au plus tard à 17 heures. L'enveloppe extérieure ne doit pas contenir aucune indication sur l'identité de l'offrant et doit mentionner «confidentiel ne pas ouvrir», offre d'achat Société «Sahara Evasion» S.A «Hôtel Tamaghza». Pour plus de renseignement contacter les numéros suivants : 71 755 592 / 71 232 112 / 52 513 811.

2023T01125VEPA2

Avis aux créanciers

Ouverture des procédures de règlement judiciaire - Affaire N°992

SOCIETE AKROPOLIS IMMOBILIERE INVEST

Capital social : 150.000DT

Société anonyme

Identifiant unique : 1342809T

Siège social : Bureau N°23, Centre MELLENIUM, 2ème étage - Sidi Daoued -1057 La Marsa

Le tribunal de première instance de Tunis, a prononcé dans l'affaire n°992 en date du 16/10/2023 l'ouverture des procédures de règlement Judicaire au profit de la société AKROPOLIS IMMOBILIERE INVEST pour une période d'observation ne dépassant pas neuf mois et la désignation de Madame Ines Marwa Lamouchi comme Juge commissaire et Monsieur Aymen FEJJI Administrateur Judiciaire pour étudier le programme de redressement proposée et le contrôle des actes de gestion.

Les créanciers de la société sont priés de présenter à l'administrateur Judiciaire, dans les délais légaux, un état de leurs créances avec toutes les pièces justificatives.

Adresse de l'administrateur Judiciaire n°01 Rue Lamine ECHEBBI - Résidence ESSALEM - App A.8.2 - Ennaser 2 - Ariana - Tél : 70 830 038

Email : afejji.expert@gmail.com

2023R02770VEPA2

Désignation d'un administrateur judiciaire

STE SOCAB

SARL au capital social 250.000.000DT

MF : 0701945T

Siège social : Route Chiba km 7 Dkhila - Mahdia

En vertu du jugement en référé n°449/23 du 19/10/2023 son honneur de Président du TPI de MAHDIA, il a été décidé de designer Lotfi Grouz en tant que l'administrateur Judiciaire afin de la gérer et la représenter vis-à-vis des tiers et en justice sous la tutelle du juge de la liquidation jusqu'a l'accord des parties et le cas échéant la dissolution, s'il y a lieu.

Adresse courrier Maître Lotfi Grouz

Av Hsouna Ayachi immb B Ahmed bureau n°07

Portable : 98 404 706.

2023S01387VEPA2

Désignation d'un administrateur judiciaire

STE NOUR

SARL au capital social 6.000.000DT

MF : 1179678K

Siège social : Route Chiba km 7 Dkhila - Mahdia

En vertu du jugement en référé n°450/23 du 19/10/2023 son honneur le Président du TPI de MAHDIA, il a été décidé de désigner Lotfi Grouz en tant qu'administrateur Judiciaire afin de la gérer et la représenter vis-à-vis des tiers et en justice sous la tutelle du juge de la liquidation jusqu'à l'accord des parties et le cas échéant la dissolution, s'il y a lieu.

Adresse courrier Maître Lotfi Grouz

Av Hsouna Ayachi immb .B. Ahmed bureau n°07 Tél : 98 404 706

2023S01388VEPA2

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°12935 en date du 2/11/2023, M Sadok Mosbah 12 Rue Menvielle 4000 Sousse (Tél 99 961 170) est désigné liquidateur judiciaire sur les biens immobiliers entre Habiba Ben Arbia et Nizar Ben Hammouda qui se compose d'un logement sis à la rue Haroun Errachid à M'saken objet du titre foncier n°39216 Sousse et en vue de les liquider conformément aux procédures légales relatives au régime de la communauté des biens.

2023S01395VEPA2

Ouverture de Distribution des Deniers

Articles 466-468 et 476 du code de procédure civile et commerciale

Tribunal de Première Instance Sousse2

Affaire de distribution n°141

En vertu de la décision du Juge Chargé de la distribution des deniers et de l'ordre des créanciers au Tribunal de Première Instance de Sousse 2, en date du 15/11/2023, affaire de distribution n°141.

Suite à la requête d'ordre présentée par Maître Imad Eddine Chebaane pour le compte de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, et suite à la consignation d'un montant de 150.000, 000 D provenant de la vente de la propriété dite "RADHIA 4" objet du titre foncier n°117854 Sousse revenant à madame Radhia LAMCHOUNCHI, demeurant à Diar El

ONS App B 12 Esfaya Sousse, jugement d'adjudication n°771 en date du 23/7/2019.

Il a été ordonner la distribution du montant consigné.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion présenter dans les trente jours de l'annonce ou de la réception de la lettre recommandée une demande de collocation et produire ses titres de créance au Greffe du Tribunal et les privilèges de sa créance, par l'intermédiaire d'un Avocat dont il élit domicile à son étude conformément à l'article 468 CPCC.

2023S01399VEPA2

Ouverture de Distribution des Deniers

Articles 466-468 et 476 du code de procédure civile et commerciale

Tribunal de Première Instance Sousse2

Affaire de distribution n°140

En vertu de la décision du Juge Chargé de la distribution des deniers et de l'ordre des créanciers au Tribunal de Première Instance de Sousse 2, en date du 20/10/2023, affaire de distribution n°140.

Suite à la requête d'ordre présentée par Maître Imad Eddine CHEBAANE pour le compte de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, d'un montant de 27.274,404 D provenant de la vente d'une voiture appartenant au débiteur Monsieur Mohamed Habib DKHIL demeurant avenue de l'indépendance enfidha.

Ledit montant est déposé à la caisse des dépôts et consignation en date du 24/5/2021 selon reçu n°M018833.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion présenter dans les tentes jours de l'annonce ou de la réception de lettre recommandée, une demande de collocation et produire ses titres de créance au Greffe du Tribunal et les privilèges de la créance, par l'intermédiaire d'un Avocat dont il élit domicile à son étude.

2023S01400VEPA2

Avis aux créanciers

Ouverture des Procédures de Règlement judiciaire

Société Briqueterie Belmabrouk S.A

Au capital de : 2 250 00D

Siège social : Saidane Kebili Nord

M.F : 1088769/G

N° d'affiliation à la CNSS : 280650-29

En vertu de la décision rendue dans le dossier n°14 émanant du tribunal de 1ère instance de Kebili en date du 6/11/2023 il a été décidé :

L'ouverture des procédures de règlement judiciaire au profit de la Société Internet Smart Solutions.

Désignation de Mme Wejdane Elmehwachi en tant que juge commissaire.

Désignation de l'administrateur judiciaire M. Salah Eddine Krir.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances au cabinet de l'administrateur judiciaire sis à la rue de la justice douz 4260. Tél : 23 979 208 / 93 590 322 dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce et 60 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien.

2023X01485VEPA2

République Tunisienne Ministère De Justice

Le Tribunal de Première Instance de Sfax

Le 16/11/2023, le juge commissaire chargé de la distribution des deniers prés du Tribunal de Première Instance de Sfax a rendu son arrêt dans le cadre de l'affaire n°663 stipulant l'ouverture de la procédure de distribution des deniers déposés à la caisse des dépôts et de consignations sous le n°M047491 du 28/9/2023 portant sur une somme de 22.308,900 dinars conformément à la requête de distribution des deniers présentée par Maître Mondher Choura au nom de la recette des finances Sakiet Ezzit Sfax à l'encontre du débiteur Raoudha Bent Abdelhamid Ammar et le reste des créanciers désignés dans l'ordonnance de consignation des deniers.

En Conséquence,

En application des dispositions de l'article 468 C.P.C.C «Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal dans les 30 jours suivant la publication dans le JORT ou la réception d'une lettre recommandée, il doit également présenter, une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, sil y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine du nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

Cet avis a été émis en application des dispositions des articles 466 et 467 C.P.C.C.

2023X01494VEPA2

Ouverture des Procédures de Règlement Judiciaire

Société ECONOMIC AUTO - SA

Au capital de : 9 000 000 D

Siège social : 62 Rue Carthage Tunis

Identifiant Unique : 0045814B

En vertu de la décision rendue dans le dossier n°996 émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 16 Novembre 2023 il a été décidé :

L'ouverture des procédures de règlement judiciaire au profit de la Société ECONOMIC AUTO.

- Désignation de Madame Ines Marwa LAMOUCHI en qualité de Juge Commissaire.

- Désignation de l'administrateur judiciaire Monsieur Ameur MANSOUR pour étudier le plan de redressement

proposé par la société demanderesse du règlement judiciaire, exprimer son opinion, le modifier si nécessaire et contrôler les actes de gestion.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances au cabinet de l'administrateur judiciaire sis au 53, Rue Echam, 2ème Etage, App N° 6 - 1002 Tunis - Tél : 71 830 168 Fax : 71 830 173 dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce et 60 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien.

2023402775VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra lundi 25 décembre 2023 à 9h

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

«SMVDA BEJAOUA »

Société anonyme

Au capital de 200.000 Dinars

Siège social : Km 18 - route Mateur - Essaida - oued Ellil Manouba

Matricule fiscal : 1049732A/N/M/000

Messieurs les actionnaires de la société de Mise en Valeur et de Développement Agricole "SMVDA BEJAOUA" sont invités à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra lundi 25 décembre 2023 à partir de 9h, au siège social de la société, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire,

2- Lecture du rapport d'activité de l'exercice arrêté au 30 juin 2023 ;

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice arrêté au 30 juin 2023 ;

4- Approbation du rapport d'activité de l'exercice arrêté au 30 juin 2023;

5- Approbation des états financiers de l'exercice arrêté au 30 juin 2023

6- Approbation des conventions prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales;

7- Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

8- Quitus aux Administrateurs de la société

9- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration,

10- Questions diverses,

11- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale des actionnaires sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2023T01122SANB3

Société "NOUR AGRICOLE"

S.A au capital de 2 759 040, 000

RNE : 1126148X

MF : 1126148X/A/M/000

CNSS : 311666-5

Nous convoquons les actionnaires de la Société NOUR AGRICOLE à l'AGO qui va se tenir en date du 18/12/2023 à son Usine à Béja Route Tabarka Zone Industrielle BEJA NORD, à 10H du matin pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard de la présente assemblée générale.

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires relatif à l'exercice clos le 31/12/2022.

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'état financier de l'exercice clos le 31/12/2022.

4- Approbation des conventions conclues au titre des articles 200 et 475 du CSC.

5- Approbation des états financiers clos le 31/12/2022.

6- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022.

7- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

8- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

9- Nomination des membres du conseil d'administration.

10- Pouvoirs pour les formalités.

2023T01134SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Etudes et Développement de Houmet Essouk - Jerba

SA au capital de 10.400.000 dinars

Siège social : 25, rue Jean Jaurès 12ème étage, 1002 Tunis

RNE : 0024750 M

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et Développement Houmet Essouk - Jerba sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 14 décembre 2023 à 10 H au siège de la société au 25 rue Jean Jaurès, 12ème étage, 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner le retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire des exercices 2020 et 2021.

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour les exercices clos au 31/12/2020 et au 31/12/2021

- Lecture des rapports général & spécial du commissaire aux comptes relatifs aux exercices clos au 31/12/2020 et 31/12/2021.

- Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2020 et au 31/12/2021.

- Approbation des conventions relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux Administrateurs de leurs gestions au titre des exercices 2020 et 2021.

- Affectation des résultats des exercices 2020 et 2021.

- Nomination ou renouvellement du mandat des Administrateurs pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

- Pouvoirs en vue de formalités.

2023R02762SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE SOPROBETON

Société anonyme

Au capital de 1 760.000 dinars

Identifiant unique RNE : 1430971W

Siège social : Route Ouled Bou Omrane Km 03 Elguetar 2180 Gafsa

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société «SOPROBETON» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 15 décembre 2023 à 10h00 au siège social de la société.

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022 ;

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2022;

3. Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et affectation du résultat;

4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2022 ;

5. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2022 ;

6. Questions diverses ;

7. Pouvoir pour accomplissement des formalités légales.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont mis dans les délais règlementaires à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2023R02763SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société CDC Gestion

SA au capital de 500 000 Dinars

Identifiant unique : 1313439A

RC : B01166322013

Siège social : Résidence Lakéo, Rue du Lac Michigan Les Berges du Lac 1053 Tunis

Suivant procès-verbal du conseil d'administration daté du 14 novembre 2023, les actionnaires de la société anonyme «CDC Gestion SA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 14 Décembre 2023 à quinze heures aux locaux de la société «Caisse des Dépôts et Consignations Gestion» sis à Résidence Lakéo, Rue du Lac Michigan Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et des délais de convocation ;

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 ;

- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2022 ainsi que du rapport spécial afférent aux opérations visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

- Approbation des Etats Financiers de la CDC Gestion arrêtés au 31 décembre 2022 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

- Approbation des jetons de présence des administrateurs ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Remplacement d'un Administrateur;

- Approbation des conventions réglementées;

- Pouvoir pour formalité.

2023R02765SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2022

SOCIETE AGRICOLE IMMOBILIERE DU SUD - TROGAMES S.A

S.A au capital de 200.000 DT

Avenue Habib Bourguiba - Gabès

Identifiant Unique : 0003698L

Messieurs les actionnaires de la société Agricole immobilière du sud «TROGAMES» sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le dimanche 17 décembre 2023 à 11 h au bureau du comptable sis à l'avenue Habib Bourguiba N°34- Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : Entériner le retard constaté concernant la réunion de l'assemblée; Lecture du rapport d'activité du conseil d'Administration sur l'exercice 2022; Lecture les rapports général et spécial du Commissaires aux comptes sur l'exercice 2022 ; Approbation, s'il y a lieu, des rapports et états financiers arrêtés au 31/12/2022; Affectation du résultat 2022; Quitus au PDG et aux administrateurs, Nomination de nouveaux administrateurs et commissaire aux comptes pour les exercices 2023-2024 et 2025 et questions diverses.

2023R02775SANB3

GROUPEMENT DES MANUTENTIONNAIRES DE ZARZIS GMZ SA

Capital : 50.000

Port de Zarzis 4170

R.C : B201212005

Matricule Fiscal : 900756/A/M/000

N° d'affiliation CNSS : 153146-80

Suivant P.V de 25-8-2022, enregistré à la recette des finances de Zarzis le 29/9/2023 sous le n°04724526, quittance n°M101854, le conseil d'administration a convoqué l'assemblée générale ordinaire pour se réunir le 23 décembre 2023 à 10 heures du matin au siège et fixer son ordre de jour comme suite :

1- Lecture de l'activité et les états financiers de la société de l'exercice 2022.

2- Lecture les deux rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'année 2022.

3- Adoption du rapport d'activité et des états financiers de l'année 2022.

4- Adoption des conventions à la lumière du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'année 2022.

5- Décharge des membres du conseil d'administration.

6- Affectation les résultats de l'année 2022.

7- Détermination de la prime de présence.

8- Renouvellement ou changement de la composition des membres de conseil d'administration 2023-2024-2025.

9- Nomination de commissaire aux comptes.

10- Appel à l'organisation du conseil d'administration et de l'élaboration de son ordre du jour.

11- Autres sujets.

2023R02776SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ACTIA TUNISIE

SA au capital de 1 000 000 Dinars

Identifiant Unique : 1076472C

Siège social : 1 Rue Newton La Petite Ariana 2083 Raoued

Les actionnaires de la société anonyme dite «ACTIA TUNISIE» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 19 décembre 2023 à 14 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la prime octroyée à M. Hassouna Fatnassi

- Pouvoirs pour formalités.

2023R02779SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PROMOTION INDUSTRIELLE ACTIA

SA au capital de 1300 000 Dinars

Identifiant Unique : 0002758B

Siège social : Zone Industrielle Charguia II 2 Rue des entrepreneurs 2035 Tunis - Carthage

Les actionnaires de la société anonyme dite «CIPI ACTIA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 19 décembre 2023 à 14h30 au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la prime octroyée à M. Hassouna Fatnassi

- Pouvoirs pour formalités.

2023R02780SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA SOCIETE TUNISIENNE D'ACCONAGE ET DE MANUTENTION STAM

Société anonyme

Au capital de 54.500.000 Dinars

Siège social : Avenue de la République - N°19 -1002 Tunis

Identifiant Unique : 0006110G

Les actionnaires de la Société Tunisienne d'Acconage et de Manutention - STAM, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 21 décembre 2023 à partir de 10H au siège social de l'agence de La Goulette, sis au Boulevard de l'Environnement - La Goulette - 2060 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Entériner sur le retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de la Société Tunisienne d'Acconage et de Manutention;

3. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes au titre de l'année 2021;

4. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes;

5. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2021;

7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021;

8. Nomination de deux administrateurs délégués en tant que présidents du conseil d'administration;

9. Fixation des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021;

10. Fixation des jetons de présence des membres du Comité Permanente d'Audit au titre de l'exercice 2021;

11. Pouvoirs en vue des formalités.

2023R02785SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE D'ENVIRONNEMENT, PLANTATIONS, ET JARDINAGE (S.E.P.J-GABES)

S.A au capital de 5.000.000 DT

Zone Industrielle - Gabès

Identifiant unique RNE : 1219013W

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE D'ENVIRONNEMENT, PLANTATIONS, ET JARDINAGE (S.E.P.J-GABES) sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 14 décembre 2023 à 10 h au siège social sis à la zone industrielle de Ghannouche - Gabès à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Continuité de l'exploitation de la société conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

- Questions diverses.

2023R02791SANB3

Convocation

BANQUE ZITOUNA

S.A au capital de 265.000.000 D

Siège social : 02 Boulevard Qualité de la vie, 2015 Le Kram, Tunis

Identifiant Unique : 1120822H

Messieurs les titulaires des titres participatifs «Chahadet Zitouna» sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Spéciale qui aura lieu mercredi 6 décembre 2023 à 10 heures, au siège social de la banque, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'élection d'un président de l'assemblée générale spéciale des titulaires des titres participatifs «Chahadet Zitouna».

2. Informations sur l'activité de Banque Zitouna au 30/9/2023.

2023R02806SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE MEDICAL SERVICES & SOLUTIONS INTER

Société anonyme

Capital de 100 000 DT

Siège social : Appartement 33 Immeuble Milka Rue Ennakhil Khzema 4051 Sousse

Matricule fiscal : 1680164L

Identifiant unique : 1680164L

Conformément à la décision du conseil d'administration de «MEDICAL SERVICES & SOLUTIONS INTER» du 20 octobre 2023, Mesdames et Messieurs les actionnaires vous êtes invités à assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le 29/12/2023 à 10H, au siège de la société, afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

1. Approuvé les états financiers clôturés au 31/12/2022

2. Approuvé les rapports d'activité relatif à l'exercice 2022

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes au 31/12/2022

4. Quitus au conseil d'administration au titre de l'exercice 2022

5. Approbation des conventions réglementées

6. L'appel à la libération du capital social souscrit non encore libérer

7. Statuer sur le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour un nouveau mandat

8. Questions diverses.

2023S01394SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 7/01/2024

POLYCLINIQUE ERRIADH

Société anonyme

Au capital de 3.105.000 dinars

Siège social : Route de Mahdia Km 1.5 - 3002 Sfax

45170M/A/M/000

Les actionnaires de la Société Polyclinique -ERRIADH- Société anonyme au capital de 3.105.000 dinars, sise route de Mahdia km 1,5 Sfax, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le dimanche 7 Janvier 2024 à partir de 10h à l'hôtel Palais Royal route Mahdia km 1 Sfax - en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue de l'assemblée générale ordinaire hors délais légaux

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022.

- Approbation des états financiers 2022 et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2022

- Approbation des conventions réglementées.

- Information des fonctions de direction occupées par les administrateurs et le directeur général dans d'autres sociétés.

- Quitus aux administrateurs et au directeur général pour l'exercice 2022

- Election des nouveaux membres du conseil d'administration pour les trois prochaines années (2023- 2024- 2025)

- Désignation du commissaire aux comptes pour les trois prochaines années (2023- 2024 - 2025)

- Questions diverses

- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à la Direction Générale de la société et ce à partir du 23/12/2023.

2023X01495SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du samedi 23 décembre 2023

Société d'Etude, de Développement et Aménagement Touristique de Sfax «SEDATS»

Société anonyme

Capital : 5.263.600 Dinars Tunisien

Identifiant unique : 583089 R

Siège social : Route de Gabès Km 3,5 Sfax

Tous les actionnaires dans le capital de la société «SEDATS» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 23 décembre 2023 à 9h du matin au siège de la société sis à Route de Gabès km 3,5 Sfax afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu après les délais réglementaires,

2- Approbation du rapport de la gestion de l'année 2022,

3- Approbation des états financiers de l'année 2022,

4- Approbation des opérations prévues dans le rapport des deux commissaires aux comptes,

5- Quitus aux membres du conseil d'administration au titre de leur gestion de l'année 2022,

6- Affectation des résultats,

7- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration,

8- Désignation du commissaire aux comptes pour la société,

9- Approbation de la déclaration des postes tel que prévu dans l'article 192 du code commercial des sociétés,

10- Divers sujets.

2023X01499SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SLAMA SICAF

Société anonyme

Au capital de 500.000 Dinars

Siège social : Boulevard de l'Environnement route Mateur - 2021 Oued Ellil

IU : N°0539198V

Messieurs les actionnaires de la Société SLAMA SICAF, sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le lundi 18 décembre 2023 à dix heures au siège social sis au Boulevard de l'Environnement -Route Mateur 2021 Oued Ellil, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1) Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'assemblée annuelle pour l'exercice 2022.

2) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2022.

3) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

5) Approbation des conventions réglementées visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales,

6) Affectation des résultats de l'exercice 2022

7) Application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales

8) Renouvellement du mandat des administrateurs.

9) Nomination du commissaire aux comptes

10) Quitus aux membres du conseil d'administration.

11) Pouvoirs pour formalités.

12) Questions diverses.

2023402755SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ALLIANCE ASSET MANAGEMENT - S.A

Société de gestion

IU-RNE : 0996155D

Matricule fiscal : 996155 D/A/M/000

Siège social : 25, avenue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

Les actionnaires ALLIANCE ASSET MANAGEMENT sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le 18 décembre 2023, à 8h heures 30 minutes au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités de convocation et tenue de l'Assemblée;

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022, et du rapport spécial sur les opérations prévues à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

4. Approbation des états financiers au 31/12/2022 et affectation du résultat;

5. Approbation des conventions réglementées.

6. Quitus aux administrateurs:

7. Pouvoirs pour formalités.

2023402756SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Royal Garden Palace

ROYAL GARDEN PALACE S.A

Société anonyme

Au capital 15 647 000D

Siège social : 1 bis, Rue du Sénégal - 1002 Tunis

Identifiant Unique N° : 0312450 H

M.F : N° : 312450 HAM 000

Messieurs les actionnaires de la société ROYAL GARDEN PALACE S.A sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 21 décembre 2023 à 9 heures au siège social de la société, 1 bis Rue du Sénégal - 1002 Tunis afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Mise à jour et modification corrélative des dispositions statutaires nécessaires de la société.

- Adoption des nouveaux statuts et pouvoirs de signature

- Questions diverses.

Les documents relatifs à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société au 1 bis, Rue du Sénégal - 1002 Tunis.

2023402758SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE D'ETUDES ET D'EXPLOITATION TOURISTIQUE "SANES"

Société anonyme

Au capital 2 650 000 D

Siège social : 1 Bis, Rue du Sénégal 1002 - Tunis

M.F : N°042714 KAM 000

Identifiant Unique : N-0042714 K

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE D'ETUDES ET D'EXPLOITATION TOURISTIQUE "SANES" sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 21 décembre 2023 à 10.30 heures au siège social de la société, 1 bis Rue du Sénégal - 1002 Tunis afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Mise à jour et modification corrélative des dispositions statutaires nécessaires de la société.

- Adoption des nouveaux statuts et pouvoirs de signature

- Questions diverses.

Les documents relatifs à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société au 1 bis, Rue du Sénégal - 1002 Tunis.

2023402759SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Internationale Touristique et Immobilière

«SITI»

Société anonyme

Au capital de 10 733 000 Dinars

Siège social sis au : Djerba Golf Club B.P 360 Zone Touristique Midoun 4116 Djerba

M.F : N°341415 RAM000

Identifiant unique : 0341415R

Messieurs les actionnaires de la société Internationale Touristique et immobilière «SITI» sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 21 décembre 2023 à 09.30 heures au 1 bis Rue du Sénégal - 1002 Tunis afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Mise à jour et modification corrélative des dispositions statutaires nécessaires de la société.

- Adoption des nouveaux statuts et pouvoirs de signature

- Questions diverses.

Les documents relatifs à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société, Djerba Golf Club B.P 360 Zone Touristique Midoun 4116 Djerba.

2023402760SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE PALM' AZUR SA

Société anonyme

Au capital de 17 400 000 D

Siège social : 1 Bis, Rue du Sénégal 1002 - Tunis

Matricule fiscal : N°437799 AAM000

Identifiant unique : N°0437799A

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE PALM' AZUR SA sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 21 décembre 2023 à 11,30 heures au siège social de la société, 1 bis Rue du Sénégal - 1002 Tunis afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Mise à jour et modification corrélative des dispositions statutaires nécessaires de la société.

- Adoption des nouveaux statuts et pouvoirs de signature

- Questions diverses.

Les documents relatifs à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société au 1 bis, Rue du Sénégal - 1002 Tunis.

2023402761SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MODERNE D'EXPANSION TOURISTIQUE

«SOMET»

Société anonyme

Au capital 9 814 400D

Siège social : 1 Bis, Rue du Sénégal 1002 - Tunis

M.F : N°288929 KAM 000

Identifiant Unique : N°0288929K

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE MODERNE D'EXPANSION TOURISTIQUE «SOMET» sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 21 décembre 2023 à 11 heures au siège social de la société, 1 bis Rue du Sénégal - 1002 Tunis afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Mise à jour et modification corrélative des dispositions statutaires nécessaires de la société.

- Adoption des nouveaux statuts et pouvoirs de signature

- Questions diverses.

Les documents relatifs à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société au 1 bis, Rue du Sénégal - 1002 Tunis.

2023402762SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE L'ATLANTIDE S.A

Société anonyme

Au capital social de 13.415.000 DT

MF : 31466 DAM000

RNE : N°0031466D

Siège social : 1 bis, Rue du Sénégal - 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE L'ATLANTIDE S.A sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 21 décembre 2023 à 10 heures au siège social de la société, 1 bis Rue du Sénégal - 1002 Tunis afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Mise à jour et modification corrélative des dispositions statutaires nécessaires de la société.

- Adoption des nouveaux statuts et pouvoirs de signature

- Questions diverses.

Les documents relatifs à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société au 1 bis, Rue du Sénégal - 1002 Tunis.

2023402763SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

«THP»

Capital social : 195 742 950 Dinars

Rue du Lac d'Annecy - Immeuble Adonis - 1053 Les Berges du Lac - Tunis

MF : 0898281L

Messieurs les actionnaires de la Société «T H P S.A», sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, pour le mardi 12 décembre 2023 à 11 h, au siège de la Société sis à la Rue du Lac d'Annecy - Immeuble Adonis - 1053 Les Berges du Lac - Tunis, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 21/11/2023 sous le numéro 20231790819, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation de capital social.

- Modification de l'article 7 des statuts.

- Délégation de pouvoirs.

2023402766SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale constitutive

Le Comité Fondateur de la société communautaire Locale Agareb Aljadida invite tous les participants à y assister.

Date de l'assemblée : dimanche 3 décembre 2023 à dix heures du matin

Lieu : Salle de spectacle, Maison de la Culture, Agareb.

Programme :

- Décider de la liste des participants

- Constitution de la société communautaire et libération du capital par les souscripteurs.

- Approbation du contrat de constitution et du statut de la société.

- Election des membres du Conseil d'Administration.

- Nomination d'un commissaire aux comptes de la société.

2023X01520SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du SCITEK

Agence Foncière Industrielle (AFI) Entreprise publique

Capital social : 30795712 dinars

Siège social : 9 et 13 Rue Chott Meriem - Montplaisir - 1002 Tunis Belvédère

Ancien RC : B153841998

Identifiant unique : 0006177C

L'Agence Foncière Industrielle convoque les actionnaires de la Société du Complexe Industriel et Technologique de Kasserine à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 22 décembre 2023 à 10h au siège social de l'AFI sis à 9 et 13 Rue Chott Meriem Montplaisir 1022 - Tunis Belvédère - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de nomination d'un nouvel administrateur

2- Nouvelle composition des administrateurs pour les années 2023, 2024 et 2025.

2023402771SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Je déclare moi Youssef El Mazeti titulaire de la carte d'identité nationale n°01440895 par la présente la perte du titre de propriété n°07/31494 sujet du titre foncier n°53504 Bizerte sous certificat de perte délivré par le chef du Centre de Sécurité Nationale de Ain Mariem n°464 le 13/11/2023.

2023T01126DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Suivant l'article 364 du code des droits réels, Mr Adel Ben SaLah Koôli, CIN n°04170066 en date du 7/4/2003, demeurant à l'Avenue Hadj Ali Sôua, Ksar Hélal, Monastir, annonce la perte de l'acte de propriété n°15/44975 du 14/7/2015, relatif au titre foncier n°86539 Monastir concernant la propriété dite «Seif» située à la rue Ismail Bouine, Cité Riadh, Ksar Hélal, Monastir. Un certificat de perte a été délivré par le poste de police cité Riadh- Ksar Hélal le 17/11/2023 sous n°246.

2023S01386DIVD2

Avis

Mr. Mohamed Ben Ahmed Ben Ali Chaoiachi, titulaire de la CIN n°05273304 délivrée le 8/01/2001 annonce qu'il a perdu le titre foncier n°52042 d'une surface de 1 Ha, 6 a et 87 ca sous l'adresse Kherwaa Graiba Sfax.

Toute personne intéressée doit présenter son opposition dans le délai légal (30 jours dès maintenant) l'adresse Tarfaoui Graiiba Mahres.

2023X01484DIVD2

Avis

Les héritiers de Mohamed Trabelssi annoncent qu'ils ont perdu les actes de propriété de : 1- Un étage situé à la route Tunis klm 9 Sfax est effectuée par l'acte de vente qu'il était fait le 31/12/1985 et enregistré le 26/12/1987 n°7285 à l'attestation de deux notaires Ali Derbel et Ali Idriss 2- D'un terrain au 44 oliviers qui est situé à Bouthadi Manzel Chaker Sfax est effectuée par l'acte de vente qui a été fait le 9/8/1993 et enregistré le 8/10/1993 n°5645 à l'attestation de deux notaires Taher Sallemi et Zouhair Kalel 3- D'un terrain au 35 oliviers qui est situé à Ksar Errih Manzel Chaker Sfax est effectuée par l'acte de vente qui a été fait le 6/01/1995 et enregistre le 23/02/1995 n°962 A l'attestation de deux notaires Hssin Turki et Tarek Turki 4- Un terrain d'une superficie de 960 m² qui est situé à la route Tunis klm 9 Sfax est effectuée par l'acte de vente qu'il était fait le 9/3/1985 et enregistré le 25/6/1985 n°2601 à l'attestation de deux notaires Ali Derbel et Ali Idriss 5- La moitié d'un terrain au 30 oliviers qui est situé à la route Daier klm 15 Sfax est effectuée par l'acte de vente qu'il était fait le 14/10/1990 et enregistre le 25/9/1990 n°6493 à l'attestation de deux notaires Ahmed Khlif et Mohamed Anoir Sallemi 6- Un terrain d'une superficie de 882.55 m² et la moitié d'un terrain d'une superficie de 630 m² situé à la route Tunis klm 09 Sfax est effectuée par l'acte de vente qu'il était fait le 8/01/1996 et enregistré le 01/3/1996 n°983 à l'attestation de deux notaires Mohamed Hanteti et Mokhtar Bakar et ils désirent se faire délivrer une autre copie original de chaque acte. Tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire Maître Abdessalem Medhioub où existe dans la rue des Notaires n°100 Médina Sfax dans un délai ne dépasse pas 30 jours.

2023X01490DIVD2

Perte

Mr Ali Kalachi CIN n°05357997 déclare que son titre de propriété acte notarié daté de 20/9/2018 dressé par les notaires Chaabouni Hechmi et Chaieb Hedhemi, est égaré, et entend extraire une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente à l'étude de maître Hechmi Chaabouni à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 30 jours à partir de l'apparition de la présente annonce.

2023X01493DIVD2

Avis

Ali Makni déclare la perte de son titre de propriété d'une parcelle de terre de 600 m² située à la route de l'Aéroport km 9 et il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2023X01497DIVD2